Bretagne

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & BÂTIMENT DURABLE

BILAN ANNUEL 2018

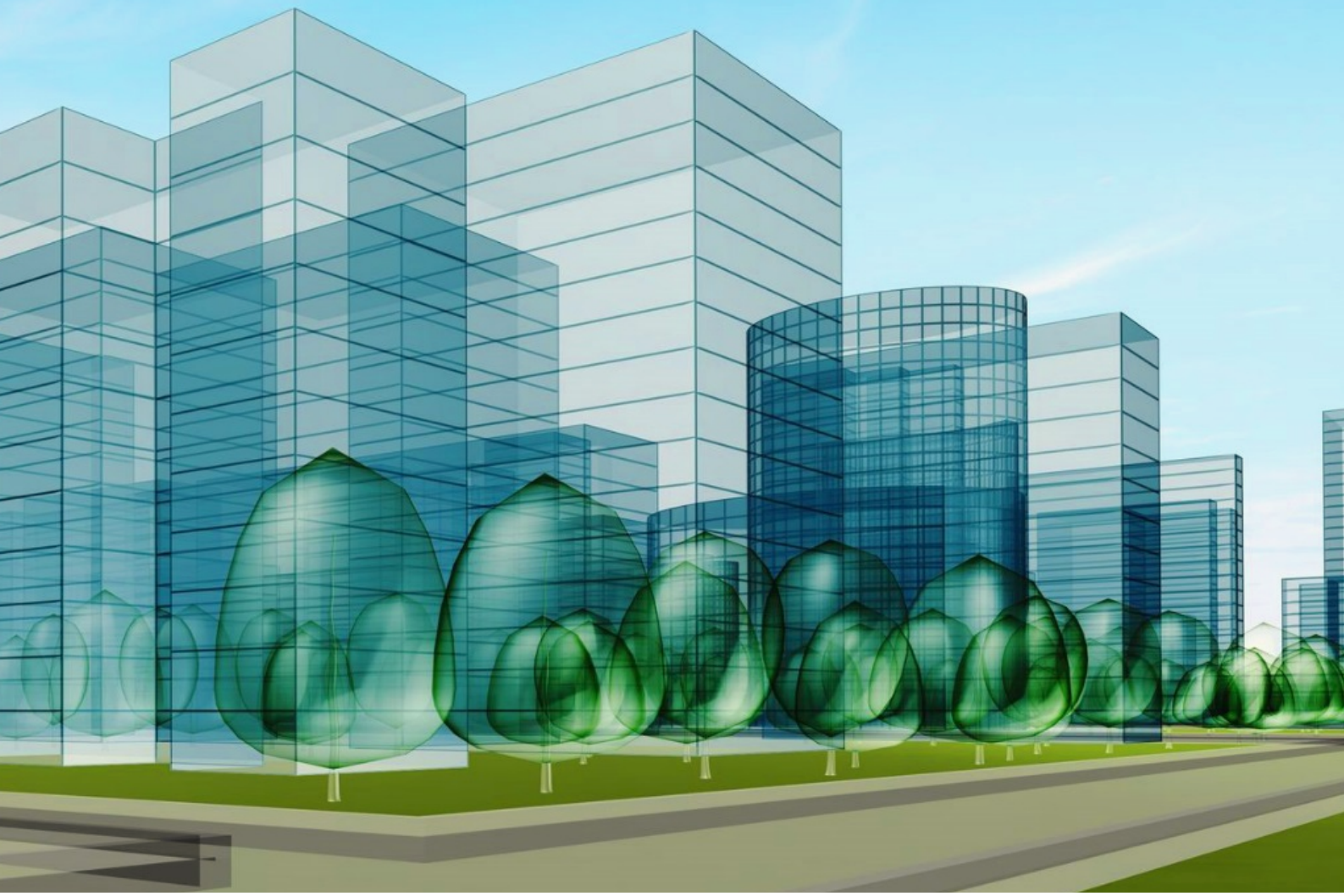

Cellule Economique de Bretagne
7, boulevard Solférino - 35000 Rennes
Tél : 02 99 30 23 51 - Fax : 02 99 31 40 45
contact@cellule-eco-bretagne.asso.fr
www.cellule-eco-bretagne.asso.fr

Document réalisé grâce au concours financier de :

Avant-propos

Ce bilan annuel « Transition énergétique et Bâtiment durable » s'inscrit dans la continuité du programme d'études engagé par la Cellule Economique de Bretagne en 2007 sur la problématique de la construction et du développement durable. Son objectif est de rassembler les principaux indicateurs liés à la construction durable et de suivre annuellement sa montée en puissance à l'échelle régionale, dans un contexte fortement évolutif dont il faut tenir compte :

- la construction neuve entame une phase d'anticipation de la future réglementation environnementale prévue pour 2020 ;
- la rénovation énergétique est confirmée comme priorité de la politique environnementale nationale, notamment avec l'élaboration du Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments.

Le Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB), élaboré en 2018 par l'Etat, offre une base de travail pour orienter les politiques publiques vers la massification de la rénovation énergétique des bâtiments. Ce plan comporte 13 actions organisées en 4 grands axes :

1. Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés
2. Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers
3. Favoriser la rénovation des bâtiments publics tertiaires
4. Accompagner la montée en compétences et l'innovation

Les objectifs de ce plan sont d'accompagner tous les ménages dans la rénovation de leur logement et prioritairement lutter contre la précarité énergétique, de faire des bâtiments publics des bâtiments exemplaires en matière d'efficacité énergétique, de créer une nouvelle dynamique de filière pour rénover plus, mieux et moins cher, et d'y entraîner tous les territoires par la mobilisation des différents acteurs locaux.
Ce tableau de bord a vocation à contribuer au PREB en améliorant la connaissance et le suivi des politiques publiques engagées.

Il convient de remercier ici l'ensemble des organismes et personnes qui ont apporté leur contribution à ce bilan.

Sommaire

L'environnement socioéconomique p. 5

- Un marché du neuf dynamique et une activité rénovation globalement stable
- Un parc d'1,9 million de logements
- Valeur verte : la mutation des logements, un levier à la rénovation énergétique
- Plus de 42 millions de m2 de locaux tertiaires chauffés

Les leviers à la transition énergétique dans le neuf p. 9

- La performance énergétique des bâtiments neufs s'améliore dans l'individuel
- Des labellisations énergétiques concentrées en Ille-et-Vilaine
- Les démarches de qualité environnementale poursuivent leur progression
- La labellisation dans le tertiaire neuf ne décolle pas
- De nouveaux labels énergétiques pour anticiper la future réglementation

Les leviers à la rénovation énergétique p. 14

- Environ 98 100 rénovations « aidées » en 2017
- Le CITE, principal dispositif de massification de la rénovation énergétique des logements
- ✓ L'isolation thermique : principal domaine d'action dans le cadre du CITE
- ✓ Rennes Métropole représente le plus gros volume de travaux dans le cadre du CITE
- L'éco-PTZ, une incitation à la rénovation « lourde » en forte baisse
- ✓ Un montant de travaux financés par l'éco-PTZ demeurant élevé
- Habiter Mieux : un nombre de logements aidés en légère baisse
- La rénovation énergétique du logement social : un nombre d'éco-PLS en forte baisse
- Une demande de labellisation qui augmente pour les logements mais qui reste inexistante dans le tertiaire
- L'accompagnement à la rénovation énergétique

La mobilisation des professionnels p. 24

- La qualification RGE mobilise les entreprises
- Des professionnels RGE principalement mobilisés sur les travaux d'isolation
- Les signes RGE de la maîtrise d'œuvre en progression

Bilan 2018 - Ce qu'il faut retenir…

évol. sur un an

Le contexte et les enjeux

- Un chiffre d'affaires Bâtiment de 7,8 Md€ HT en Bretagne en 2018
  - ➢ dont 3,93 Md€ HT en construction neuve
  - ➢ et 3,86 Md€ HT en entretien-rénovation
- Un niveau élevé de production sur le marché du logement neuf
- Une activité qui repart sur le marché du non-résidentiel neuf
- Un marché de la rénovation qui ne décolle pas…
- …mais un potentiel de rénovation important

La transition énergétique dans le neuf

- 945 demandes de labellisation énergétique > RT 2012 dans le logement
- 3 200 logements engagés dans une démarche de qualité environnementale
- 50 333 m2 de locaux tertiaires ont fait l'objet d'une demande de labellisation

La rénovation énergétique

- 98 100 rénovations de logements aidés en 2017
  - ➢ dont 18 000 rénovations performantes
- 93 528 foyers fiscaux ont bénéficié d'un CITE (travaux réalisés en 2017)
- 1 985 éco-PTZ distribués
- 4 277 logements aidés dans le cadre d'Habiter Mieux
- 1 267 logements engagés éco-PLS
- 259 logements labellisés BBC Rénovation

La mobilisation des professionnels

- 4 157 établissements RGE Travaux à fin février 2019
- 76 bureaux d'études / économistes RGE à fin 2018

Un marché du neuf dynamique et une activité rénovation globalement stable

Chiffres d'affaires 2018

Bretagne	France
7,8 Md€ HT	142,9 Md€ HT

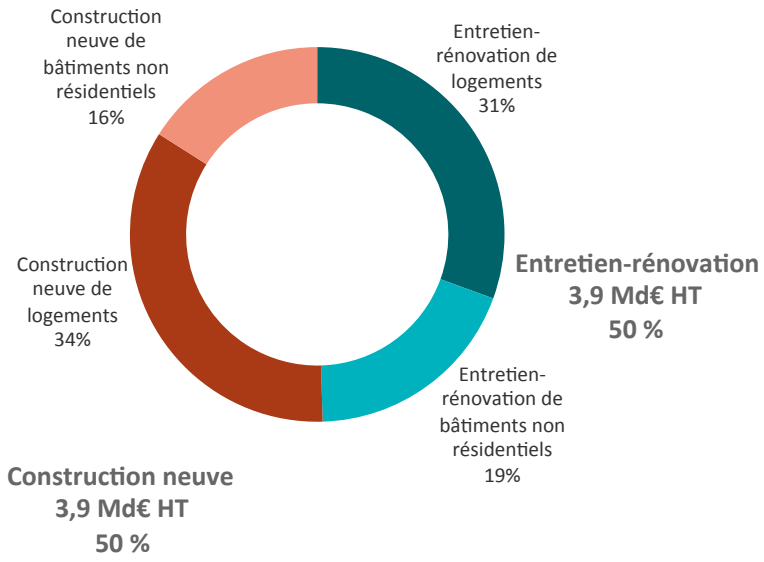

Source : Cellule Economique de Bretagne ; Md€ : milliard d'euros

La hausse d'activité enregistrée en 2018 par rapport à 2017 (+ 3,0 % en volume), est essentiellement portée par la construction neuve de logements (+ 7,4 %), devant le marché des bâtiments non résidentiels neufs (+ 2,6 %). Les travaux d'entretien-amélioration enregistrent, quant à eux, une relative stabilité (+ 0,3 %) ; la rénovation des logements reste correctement orientée, mais à un niveau moindre par rapport à 2017 (+ 0,8 %) alors que l'activité en rénovation de bâtiments non résidentiel diminue (- 0,7 %).

Un volume d'activité qui resterait en hausse en 2019

Les prévisions d'activité 2019 sont positives, bien qu'à un niveau moindre par rapport à 2018 (+ 0,6 %), dans un contexte législatif et réglementaire fortement évolutif. La production totale serait tirée par la construction neuve de bâtiments non résidentiels, avec une hausse d'activité particulièrement forte sur le marché des équipements publics.

Une construction neuve de logements qui reste dynamique et un marché des locaux neufs qui repart, porté par le secteur tertiaire

Nombre de logements commencés entre 2008 et 2018

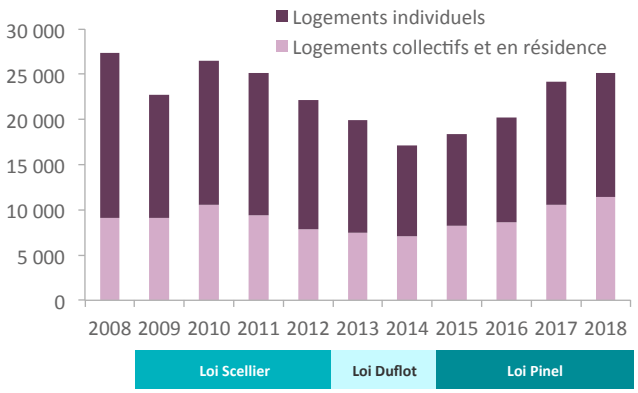

Surfaces de bâtiments non résidentiels commencés entre 2008 et 2018

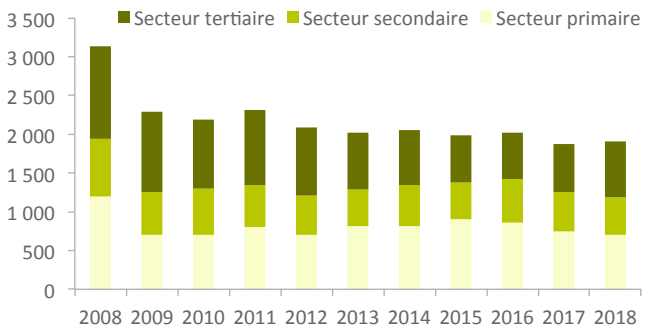

Source : DREAL Bretagne - Sit@del2
date réelle estimée, données arrêtées à fin avril 2019 pour les logements
date de prise en compte pour les locaux, estimation du secteur primaire de 2008 à 2012

Un parc d'1,9 million de logements

Le parc de logements bretons
- par destination

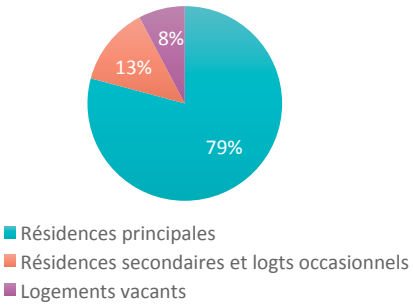

- par catégorie

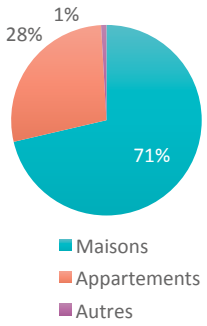

- par période de construction

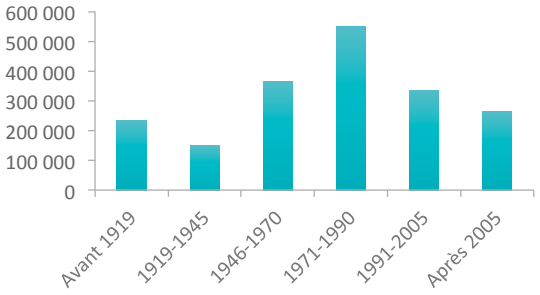

Source : INSEE RP 2016

Les résidences principales par étiquette DPE de type « facture »*
- DPE Energie (en kWh EP/m2.an) **- DPE Climat (en kk eq CO2/m2.an)**

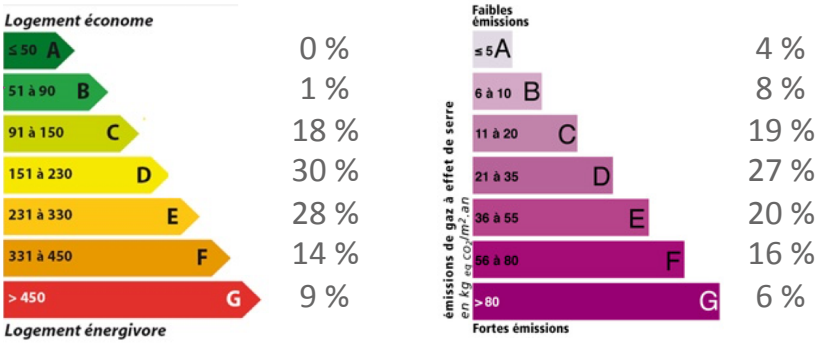

Source : Energies Demain - modèle ENERTER®
*Données 2005 - Les étiquettes DPE Energie de type « facture » sont calculées à partir de la consommation dite « réelle » et sont modulées selon les comportements des occupants

Les logements du parc locatif social par étiquette DPE
- DPE Energie (en kWh EP/m2.an) **- DPE Climat (en kk eq CO2/m2.an)**

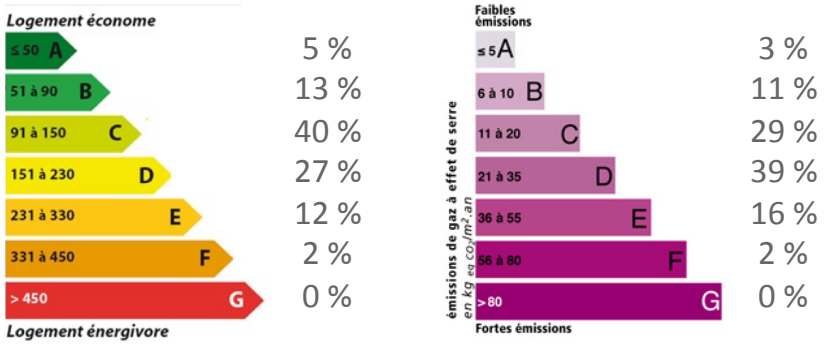

Source : RPLS 2018, DREAL Bretagne d'après SDES - sur les 97 % de logements ayant eu un DPE réalisé (82 % au niveau France métropolitaine)

La région Bretagne comptait, en 2016, 1 899 172 logements, soit 5,5 % du parc métropolitain. En grande majorité, ces logements sont des résidences principales (79 %, soit environ 1,5 million de logements). Le taux de résidences secondaires (13 %) est légèrement supérieur à la moyenne nationale (10 %), soit près de 250 000 logements pour lesquels les travaux de rénovation énergétique pourraient représenter des investissements trop lourds au regard du temps d'occupation.
La particularité du parc breton est qu'il est constitué en grande majorité de maisons individuelles (71 % contre 56 % à l'échelle nationale).
Les deux tiers des résidences principales sont occupées par leur propriétaire, une proportion plus élevée qu'au niveau national (58 %).

36 % des résidences principales ont été construites avant 1971

30 % des résidences principales datant d'avant 2005 sont classées en D et 51 % peuvent être considérées comme énergivores (classes E, F ou G), soit autant qu'au niveau national.

Par ailleurs, le parc locatif des bailleurs sociaux représentaient, au 1er janvier 2018 en Bretagne, 175 416 logements, soit un peu moins de 12 % du parc de résidences principales (contre 16 % au niveau national), avec une part importante de maisons individuelles (23 %), supérieure à la moyenne nationale (16 %). Ce **parc locatif social est beaucoup moins énergivore**, comptant 14 % de logements en classes E à G.

Valeur verte : les transactions de logements, un levier à la rénovation énergétique

Les logements existants loués ou vendus par étiquette DPE (en %)

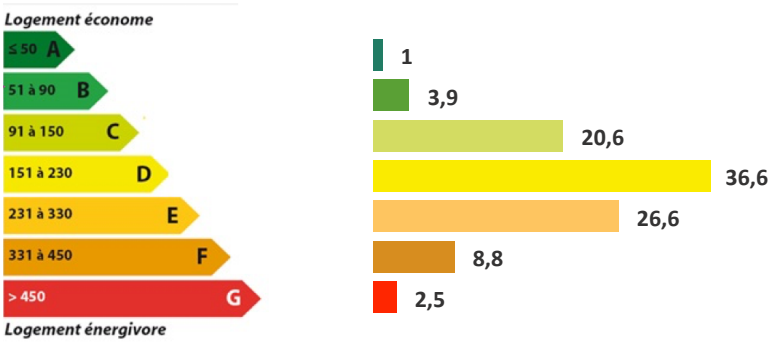

Les logements existants loués

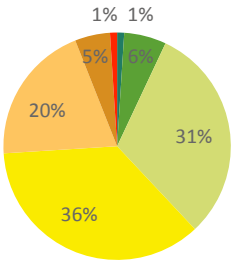

Les logements existants vendus

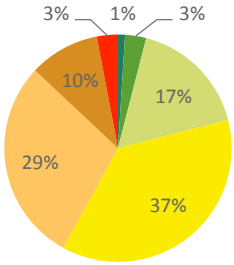

Source : Observatoire des DPE ADEME - Données du 01/04/2013 au 15/08/2019, échantillon de 297 429 logements bretons (dont 74 % de maisons et 26 % d'appartements)

Les périodes de mutations d'un logement (mise en vente ou en location) sont l'occasion pour les propriétaires de réaliser des travaux, notamment sur les postes énergétiques.
Le potentiel est important puisque les trois quarts des mutations réalisées en six ans ont concerné des logements possédant une étiquette D ou plus.

75 % des logements en mutation en classe D ou plus

Plus précisément, ce sont 62 % des logements mis en location qui sont en classes D à G contre 79 % des logements mis en vente.

Valeur verte* des maisons anciennes par région en 2017, par rapport aux maison de référence de classe D

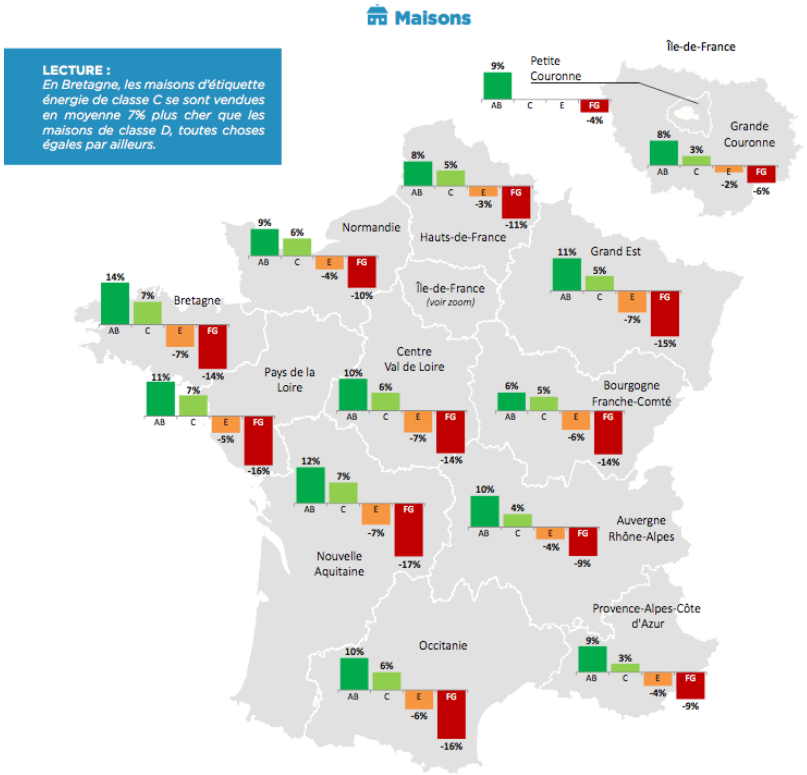

Source : bases de données des notaires de France BIEN et Perval - étude actualisée en octobre 2018

La rénovation énergétique d'un logement est d'autant plus pertinente avant sa mutation qu'elle permet aux propriétaires de le vendre plus cher.
En effet, l'analyse de la valeur verte* des maisons anciennes vendues en Bretagne nous montre qu'en 2017, un bien présentant une étiquette énergétique F ou G s'est vendu 14 % moins cher qu'un bien de classe D, toutes choses égales par ailleurs.
A l'opposé, une maison en étiquette A ou B s'est vendue **14 % plus chère** qu'une maison de classe D. La Bretagne est la région française pour laquelle cette différence est la plus forte.

**Dans l'analyse ci-contre, la valeur verte est définie comme l'augmentation de valeur engendrée par une meilleure étiquette énergétique d'un bien immobilier ancien par rapport à un autre bien d'étiquette D, toutes choses égales par ailleurs et selon l'information disponible dans les bases notariales.*
L'effet des étiquettes est moins significatif sur le marché des appartements.

Plus de 42 millions de m2 de locaux tertiaires chauffés

Les surfaces chauffées du parc tertiaire par branche d'activité

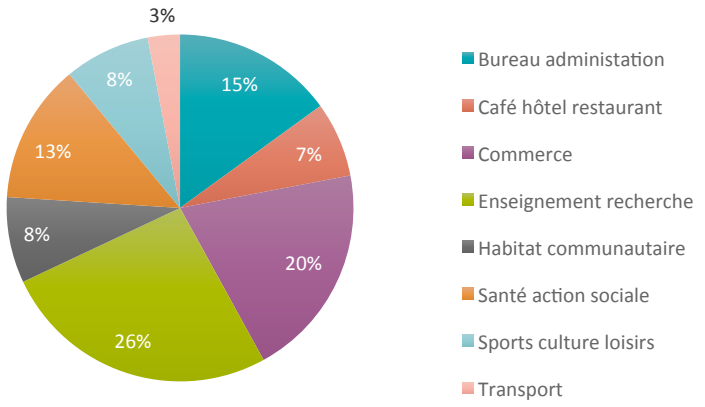

Les consommations d'énergie finale* par usage (en %)

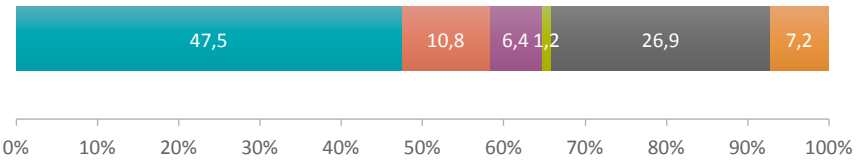

Les émissions de GES* par usage (en %)

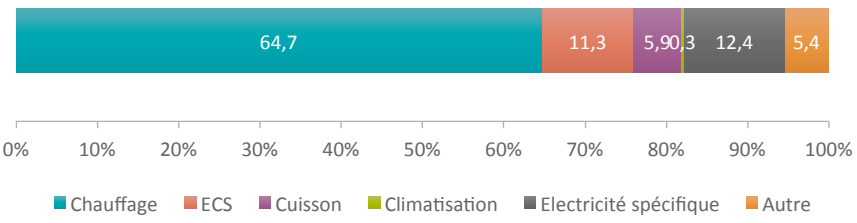

Source : Energies Demain - modèle ENERTER® Tertiaire - données 2007
*Données de consommations et d'émissions annuelles corrigées du climat
Les émissions prises en compte sont uniquement liées au fonctionnement énergétique des bâtiments

Le secteur tertiaire constitue également un gisement d'économies d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) immédiatement exploitable.
En 2007, le parc tertiaire breton comptabilise 42 millions de m2 de surfaces chauffées (5 % des surfaces tertiaires nationales), dont 15 millions de m2 appartenant au secteur public (hors Transport) et 26 millions de m2 appartenant au secteur privé.
Trois branches totalisent plus de 60 % des surfaces (enseignement-recherche, commerce et bureau-administration).
Le gaz de réseau chauffe près de la moitié des surfaces (48 %), devançant le fuel (24 %) et l'électricité (22 %).

47 % des surfaces chauffées du parc tertiaire (hors Transport) construites avant 1980

Le parc tertiaire breton consomme 9 941 GWh/an d'énergie finale (soit 237 kWh EF/m2.an). Le chauffage (47 %) et l'électricité spécifique (auxiliaires, ventilation, éclairage, froid alimentaire, bureautique et process, 27 %) sont les usages les plus consommateurs, cumulant les trois quarts des consommations d'énergie finale. Les usages thermiques (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation), représentant 60 % des consommations d'énergie, ne sont pas uniquement liés aux propriétés du bâti mais sont conditionnés par l'activité économique exercée dans le bâtiment.

Les consommations énergétiques des bâtiments du secteur tertiaire en Bretagne sont responsables de 1 557 kt eq CO2, pour l'année de référence 2007. Près des deux tiers (65 %) de ces émissions sont générées par le chauffage des bâtiments, suivis de l'électricité spécifique (12 %) et de l'eau chaude sanitaire (11 %).

La performance énergétique des bâtiments neufs s'améliore dans l'individuel

Répartition des étiquettes énergétiques des logements neufs construits en 2017 en Bretagne (en %)

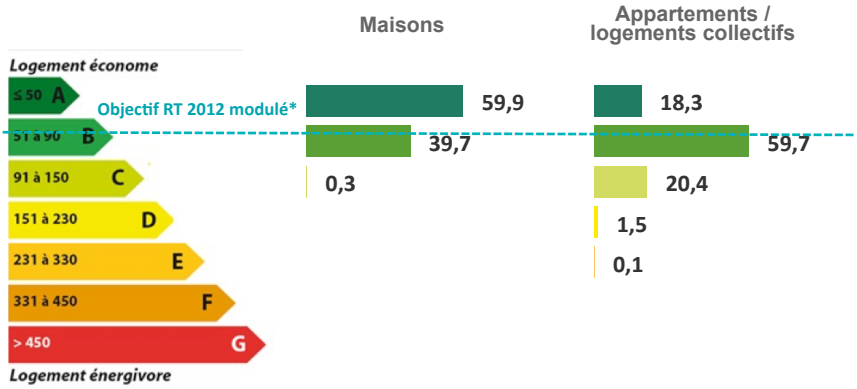

Source : Observatoire des DPE ADEME - Données sur l'année 2017
échantillon de 12 724 logements (dont 48 % de maisons individuelles)

Répartition des étiquettes énergétiques des bâtiments non résidentiels neufs construits en 2017 en Bretagne (en %)

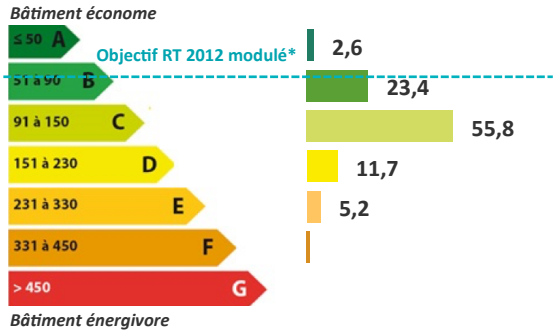

Source : Observatoire des DPE ADEME - Données sur l'année 2017
échantillon de 77 bâtiments non résidentiels

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2013 de la Réglementation thermique 2012**, fixant la consommation énergétique maximale des bâtiments au niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation, soit au maximum 50 kWh EP/m2.an, modulé selon la zone géographique*) a permis une progression significative de la construction de bâtiments performants énergétiquement. Mais le potentiel d'économies d'énergie est encore important.

88 % des logements neufs en étiquette B ou inférieur

L'analyse des étiquettes énergétiques des logements neufs construits en 2018 en Bretagne montre que 38 % des logements ont une étiquette A. Cette part est toutefois supérieure s'agissant des maisons individuelles : 60 % contre 18 % pour les appartements / logements collectifs. 50 % des logements ont une étiquette B (40 % des maisons et 60 % des logements collectifs) et 11 % affichent une étiquette C ou D (en grande majorité des logements collectifs).
A noter que certains logements construits cette année-là ont vu leur permis de construire déposé avant le 1er janvier 2013 et ne sont donc pas concernés par la RT 2012.
S'agissant des bâtiments non résidentiels, à peine 3 % des bâtiments construits en 2017 et dont le DPE a été transmis à l'ADEME atteignent une étiquette A (sur 77 bâtiments renseignés).

La performance énergétique des bâtiments est mesurée depuis 2013 par, entre autres, un diagnostic de performance énergétique (DPE). L'ensemble des DPE réalisés lors de la construction, la vente ou la location d'un bâtiment sont collectés par l'ADEME au sein d'un observatoire.
**L'objectif en Bretagne est une consommation maximum de 55 kWhep/m2.an. Cet objectif est également modulé en fonction de l'énergie utilisée, des caractéristiques et de l'usage des bâtiments.*
**28 octobre 2011 pour certains bâtiments tertiaires (bureaux, bâtiments d'enseignement primaire et secondaire, établissements d'accueil de la petite enfance) et les logements construits en zone ANRU ; 1er janvier 2013 pour tous les autres bâtiments neufs (exceptés les bâtiments avec une température normale d'utilisation ≤ 12°C, les bâtiments destinés à rester ouverts sur l'extérieur, les constructions provisoires pour une durée d'utilisation < 2 ans, les bâtiments nécessitant des règles particulières liées à des conditions de température, d'hygrométrie ou de qualité de l'air, les bâtiments chauffés ou refroidis pour un usage dédié à un procédé industriel, les bâtiments agricoles ou d'élevage).

Des labellisations énergétiques concentrées en Ille-et-Vilaine

Evolution des demandes de labellisation énergétique de logements rapportées aux autorisations en Bretagne

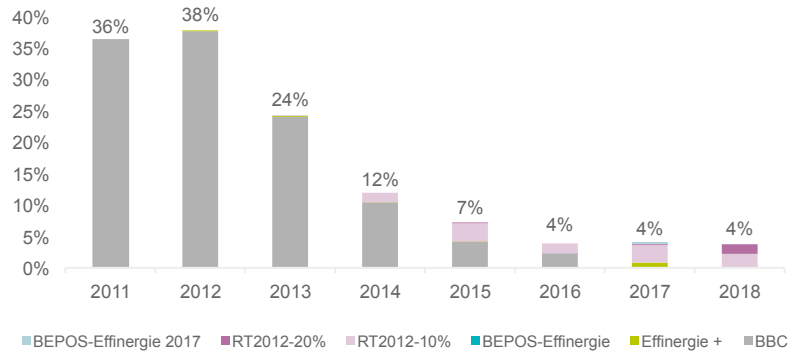

Bilan des demandes de labellisations énergétiques de logements en Bretagne entre 2007 et 2018

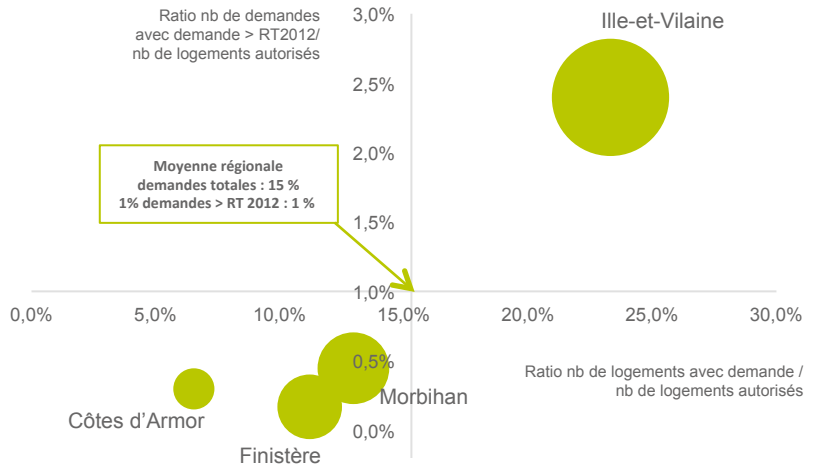

La taille des bulles est proportionnelle au nombre de demandes de labellisations

Nombre de logements avec demande de labellisation énergétique > RT2012 en 2018 (Evol. 1 an)

Bretagne	France
945	60 720
- 13 %	+ 1 %

945 nouveaux logements ont fait l'objet d'une demande de labellisation énergétique validant des niveaux de performance supérieurs à la RT 2012 (labels Effinergie+, BEPOS Effinergie et niveaux de reconnaissance RT 2012 - 10 % et RT 2012 - 20 %) en Bretagne en 2018, soit 13 % de moins qu'en 2017.

Les labellisations supérieures à la RT 2012 peinent à prendre le relais du BBC

Par département, l'Ille-et-Vilaine concentre 56 % des demandes de labellisations totales sur la période 2007-2018 et 82 % des demandes de labels supérieurs à la RT 2012.
A l'échelle régionale, en 2018, les demandes de labellisations totales ont concerné 15 % des logements autorisés, une part variant de 7 % dans les Côtes d'Armor à 23 % en Ille-et-Vilaine.

Bilan des demandes de labellisations énergétiques de logements en France entre 2007 et 2018
Unité : ratio nombre de logements

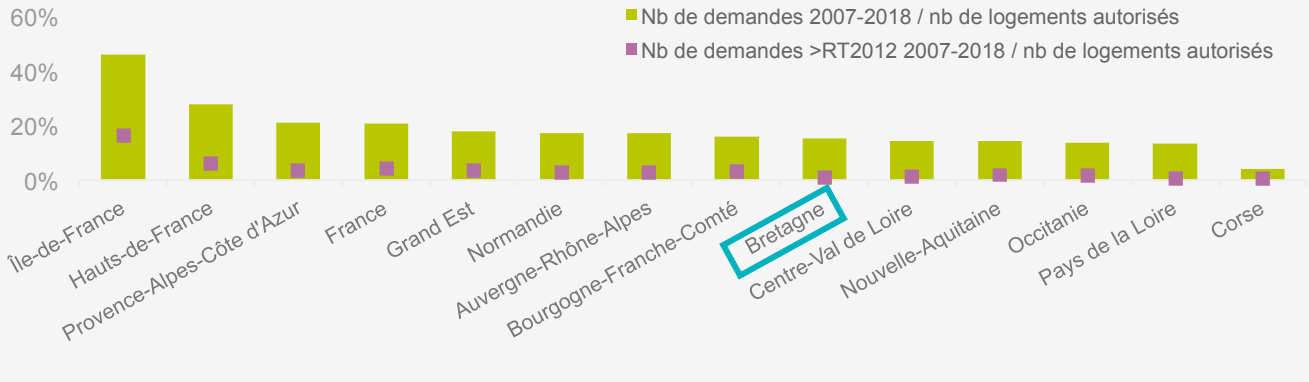

Source : Effinergie, Cerqual, Cequami, Sit@del2

Les démarches de qualité environnementale poursuivent leur progression

Evolution du nombre de logements engagés dans une démarche de qualité environnementale de Bretagne

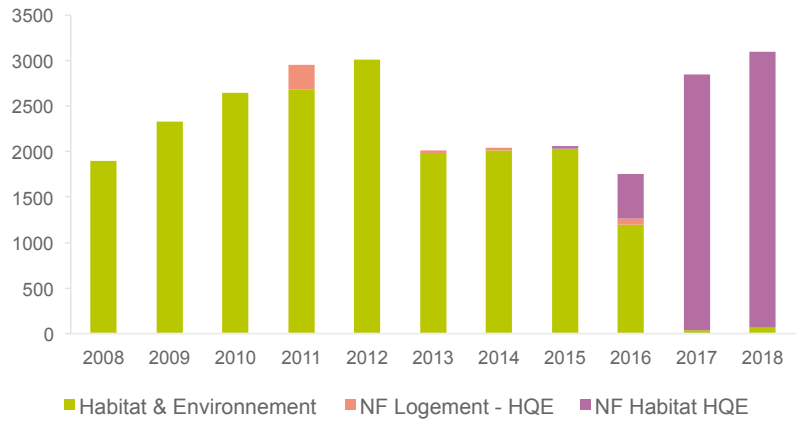

Source : CERQUAL

Nombre de logements engagés dans une démarche de qualité environnementale en 2018 (Evol. 1 an)

Bretagne	France
3 098	64 057
+ 9 %	+ 4 %

Les demandes de certification environnementales de nouveau en hausse

3 100 logements sont entrés dans une démarche de qualité environnementale en 2018, soit 9 % de plus que l'année précédente. La nouvelle marque NF Habitat HQE, ayant pris le relais des marques Habitat & Environnement et NF Logement-HQE, regroupe la quasi-totalité des logements concernés.

La labellisation dans le tertiaire neuf ne décolle pas

Demande de labellisation énergétique de bâtiments tertiaires rapportées aux autorisations en Bretagne

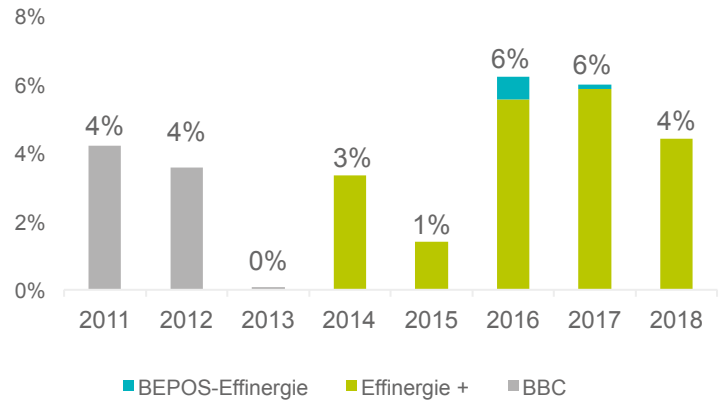

Surface de bâtiments tertiaires 2007-2018 par rapport à la surface autorisée

	Bretagne	France
Labellisations énergétiques	3,2 %	4,4 %
Certifications NFHQE	2,3 %	6,2 %

46 000 m2 de bâtiments tertiaires ont fait l'objet d'une demande de labellisation énergétique en Bretagne en 2018, soit 4 % des surfaces autorisées cette année-là. En cumul depuis 2007, cette part est de 3 %. Si cette part est faible, elle est cependant supérieure à celle enregistrée sur les autres régions françaises (hors Ile-de-France).

Part des surface de bâtiments tertiaires avec demande de labellisation énergétique et de certification environnementale NFHQE sur les surfaces autorisées entre 2007 et 2018 en Bretagne

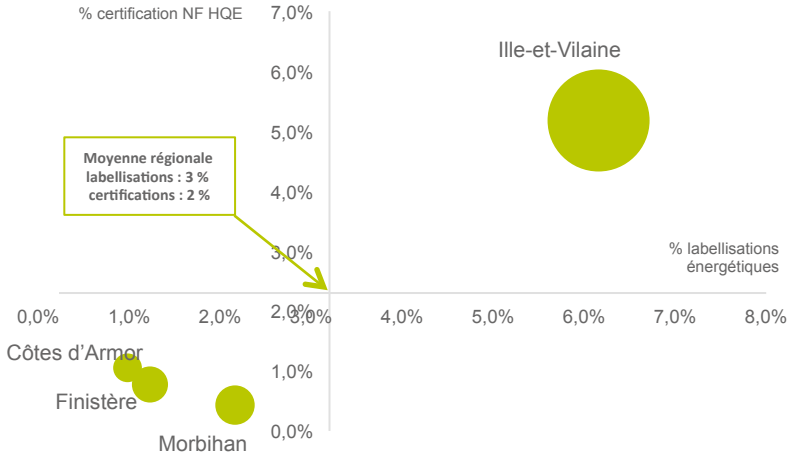

La taille des bulles est proportionnelle au nombre de demandes de labellisations ou de certification

Des demandes de labellisations qui restent limitées dans le tertiaire

Comme pour les bâtiments résidentiels, l'Ille-et-Vilaine concentre la majorité des demandes : 69 % sur la période 2007-2018 s'agissant des certifications environnementales et 80 % pour ce qui est des labellisations.

Part des surface de bâtiments tertiaires avec demande de labellisation énergétique et de certification environnementale sur les surfaces autorisées entre 2007 et 2018

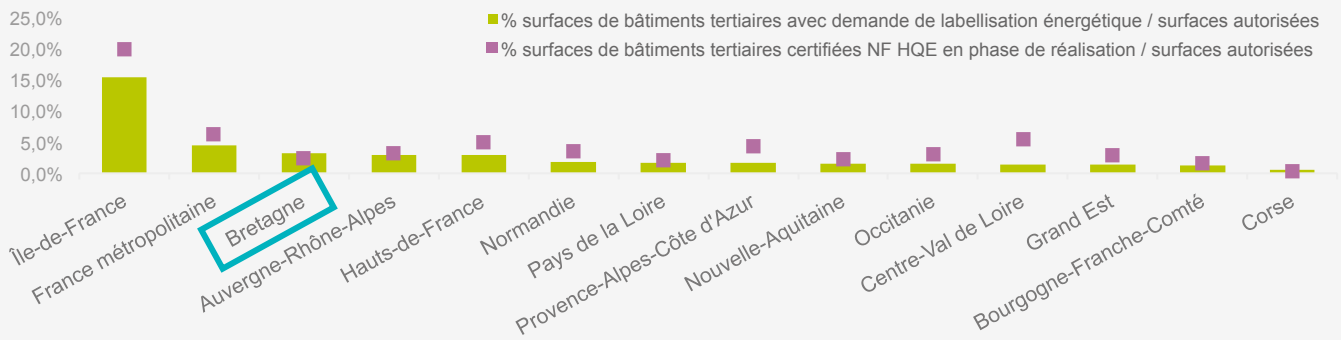

Source : Effinergie, Certivea, Sit@del2

De nouveaux labels énergétiques pour anticiper la future réglementation

La prochaine réglementation, prévue en 2020, doit remplacer la réglementation en vigueur aujourd'hui, la RT 2012, et permettre aux bâtiments neufs de tendre vers un objectif de performance globale, prenant en compte à la fois la performance énergétique du bâtiment (généralisation des bâtiments à énergie positive - BEPOS - par exemple), mais également sa performance environnementale (calcul de l'impact carbone du bâtiment durant toute sa durée de vie, de sa conception à sa destruction). Il s'agira de la première réglementation française à intégrer l'exigence du bas carbone.

Dans le sillage de l'expérimentation du label « E+C- » (Bâtiments à Energie Positive et Réduction Carbone) et afin d'anticiper la nouvelle réglementation, les organismes certificateurs ont créé ou fait évoluer leurs labels en fixant les exigences sur les niveaux définis par le référentiel « E+C- ».

E+C- Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

Référentiel E+C- basé sur la combinaison de deux indicateurs : Energie et Carbone

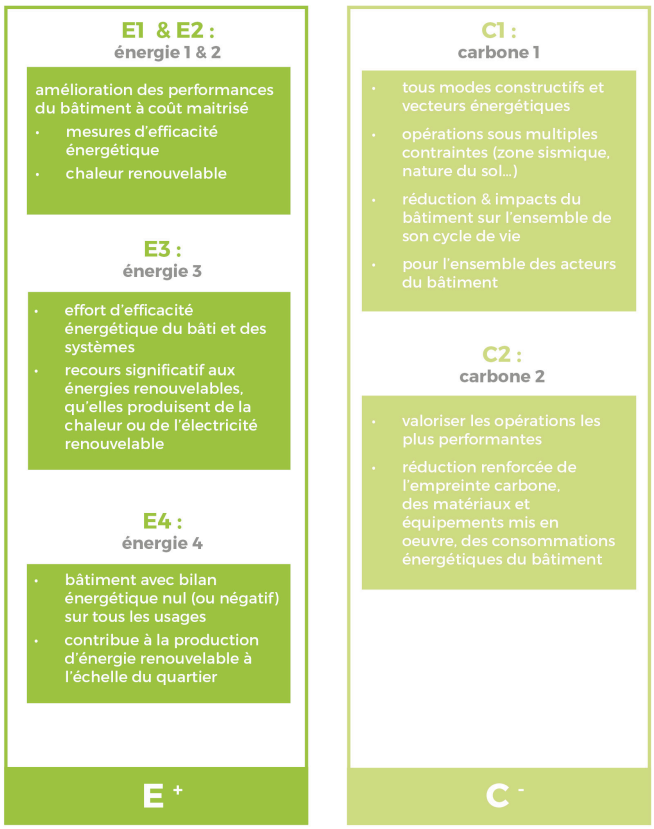

Parmi les principaux labels, apparus entre 2016 et 2017 :

- le label Bâtiment Bas Carbone BBCA qui évalue les émissions de carbone d'un bâtiment sur toute sa durée de vie. A l'échelle nationale, ce label a été demandé pour seulement 5 opérations, représentant 310 logements. Près de la moitié des demandes ont été faites en Île-de-France, les autres régions concernées étant le Grand-Est et la Nouvelle-Aquitaine.

- les labels BBC Effinergie 2017, BEPOS Effinergie 2017, BEPOS Effinergie 2017+.
- Pour rappel, en 2017, en Bretagne, un programme de 5 bâtiments pour un total de **95 logements a fait l'objet d'une demande de labellisation BEPOS 2017** (à Saint-Malo).

Source : Effinergie, Cerqual, Cequami, Construction 21

Environ 98 100 rénovations « aidées » en 2017

Bilan 2017 des principaux dispositifs d'aide

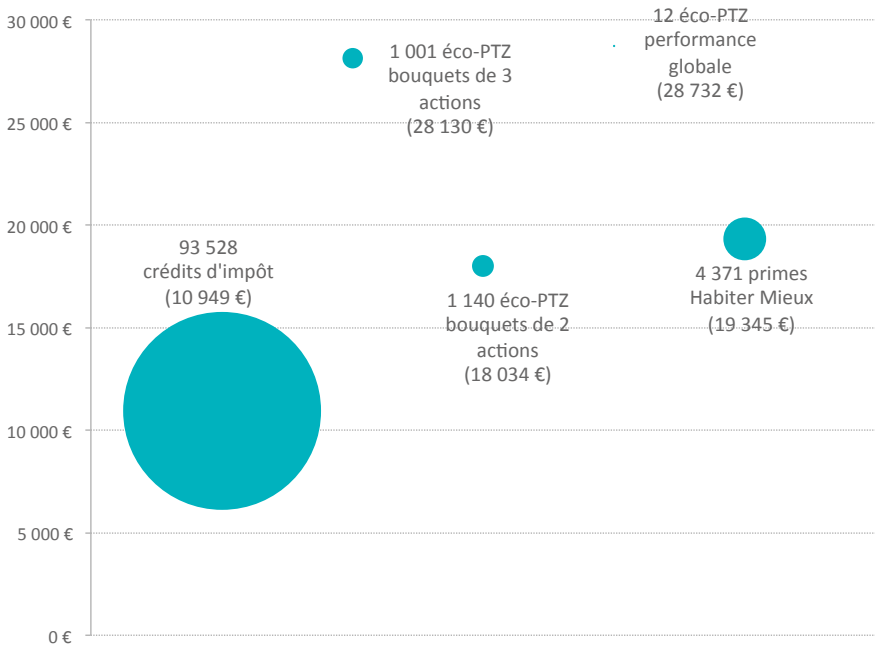

Légende ;
La taille des bulles est proportionnelle au nombre de logements concernés par le dispositif
(montant moyen de travaux en € HT - *y compris la main d'œuvre non déclarée par les ménages pour certains types de travaux)

Source : L'impact des aides à la réhabilitation thermique du parc résidentiel privé breton - Etat des lieux 2017 - Cellule Economique de Bretagne - Septembre 2019

En 2017, environ 98 100 **logements** bretons ont bénéficié du soutien d'au moins un des trois principaux dispositifs d'aide publique à la rénovation, à savoir le Crédit d'impôt transition énergétique, l'éco-PTZ et les aides de l'ANAH*, soit **près d'1,1 Md€ HT de travaux générés**.

Le CITE est le dispositif le plus important en termes de logements aidés, c'est en revanche celui qui enregistre le montant moyen de travaux par bénéficiaire le plus faible (10 949 €).

Parmi ces rénovations, **18 000 au minimum peuvent être considérées comme très performantes** (bouquets d'actions comprenant plusieurs actions d'isolation pour le CITE, gain d'au moins 35 % dans le cadre du programme Habiter Mieux).

***Les principaux dispositifs d'aide**

Crédit d'Impôt Développement Durable : créé en 2015 pour inciter les ménages à réaliser des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'installation d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable dans leur résidence principale. Après de nombreuses évolutions, notamment dans les taux, différenciés selon les travaux et les conditions, il devient au **1er septembre 2014 le Crédit d'Impôt Transition Energétique** avec un taux unique de 30 %.	**Eco-prêt à taux zéro** (éco-PTZ) : créé en 2009, ce dispositif permet de financer des travaux de rénovation énergétique d'une résidence principale construite avant 1990 (réalisation d'un bouquet de travaux, atteinte d'un niveau de performance énergétique globale ou réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif). Le dispositif sera simplifié au 1er juillet 2019.	**« Habiter Mieux »** : ce programme piloté par l'ANAH a été mis en œuvre fin 2010. Il permet de subventionner les travaux de rénovation thermique les plus efficaces (amélioration de la performance supérieure à 25 %) et s'adresse aux propriétaires occupants aux ressources « modestes » ou « très modestes », aux propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires bénéficiant des aides aux travaux de l'ANAH. Il concerne des logements achevés depuis au moins 15 ans et s'inscrit dans une action de lutte contre la précarité énergétique.

Bilan 2018

On peut supposer une baisse du nombre de crédits d'impôt accordés en 2018 suite aux modifications apportées par la loi de finances 2018 (exclusion des portes d'entrée et volets isolants au 1er janvier 2018, des fenêtres et chaudières au fioul au 1er juillet).	**1 985 éco-PTZ** distribués bouquets de 2 actions : 42 % bouquets de 3 actions ou + : 38 % assainissement non collectif : 20 % **En baisse de 23 %** par rapport à l'année précédente	**4 277 logements** concernés par le programme Habiter Mieux 31 % pour des gains de 25 à 35 % 28 % pour des gains de 35 à 50 % 24 % pour des gains supérieurs à 50 % 14 % pour des travaux simples (Habiter Mieux Agilité) **En baisse de 2 %** par rapport à l'année précédente

Source : DGFIP, SGFGAS, ANAH, DREAL Bretagne

Le CITE, principal dispositif de massification de la rénovation énergétique des logements

Montant des travaux déclarés dans le cadre d'une demande de crédit d'impôt

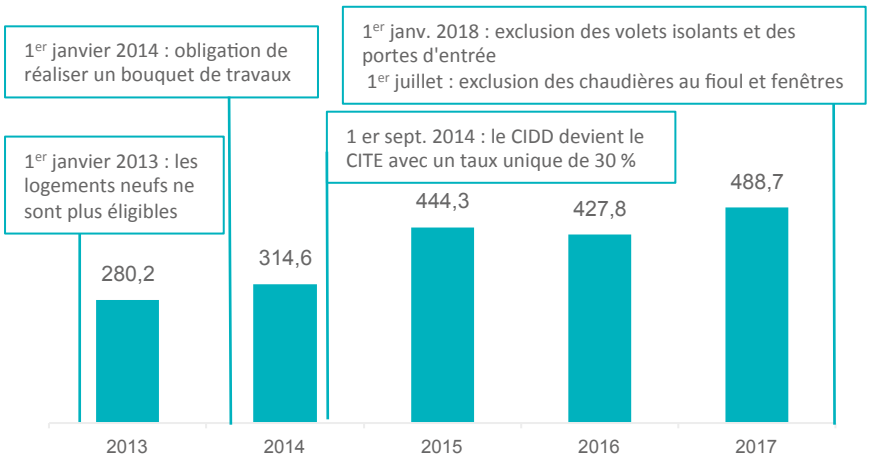

2015 : y compris dépenses réalisées en bouquets de travaux 2014-2015

Part des propriétaires occupants ayant demandé un crédit d'impôt et montant moyen des dépenses déclarées selon les départements en Bretagne

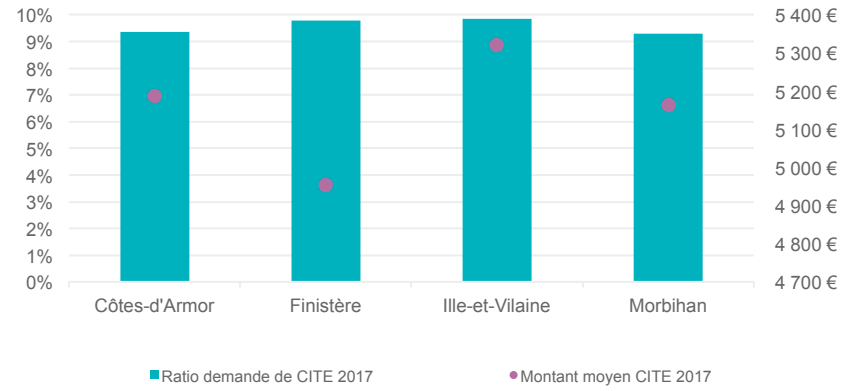

Ratio du nombre de foyers ayant demandé un crédit d'impôt sur les propriétaires occupants

(travaux 2017)

Bretagne	France
9,6 %	8,5 %

93 528 foyers fiscaux ont bénéficié d'un crédit d'impôt relatif à la qualité environnementale de leur habitation principale au titre de leur déclaration de revenus 2017. Ce nombre a augmenté de 11 % par rapport à l'année précédente.

Une hausse plus élevée que l'année précédente, à mettre en parallèle avec les modifications intervenues au 1er janvier 2018

9,6 % des propriétaires occupants ont sollicité ce dispositif en Bretagne en 2018, proportion quasi équivalente d'un département à l'autre. Ce taux place la **Bretagne en 2ème position des régions françaises, derrière les Pays de la Loire.**

En moyenne, les foyers bretons ayant obtenu un crédit d'impôt pour la transition énergétique ont déclaré 5 148 € de dépenses (contre 5 424 € au niveau national), avec des disparités selon les départements : moins de 5 000 € déclarés dans le Finistère contre plus de 5 300 € en Ille-et-Vilaine.

Part des propriétaires occupants ayant demandé un crédit d'impôt et montant moyen des dépenses déclarées selon les régions
Unité : % de propriétaires occupants ; montant en €

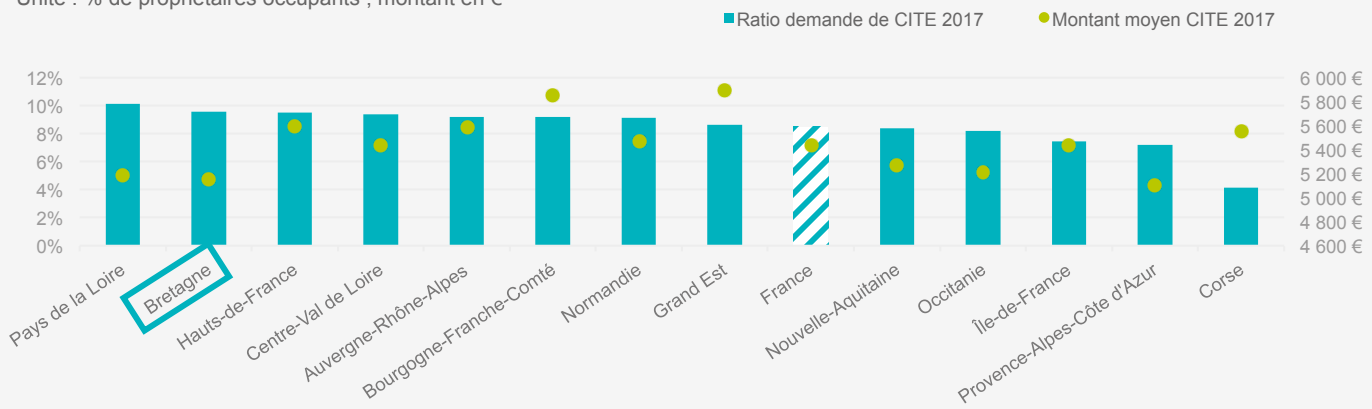

Source : DGFIP et INSE RP 2015

L'isolation thermique : principal domaine d'action dans le cadre du CITE

Evolution du nombre d'actions réalisées dans le cadre du crédit d'impôt

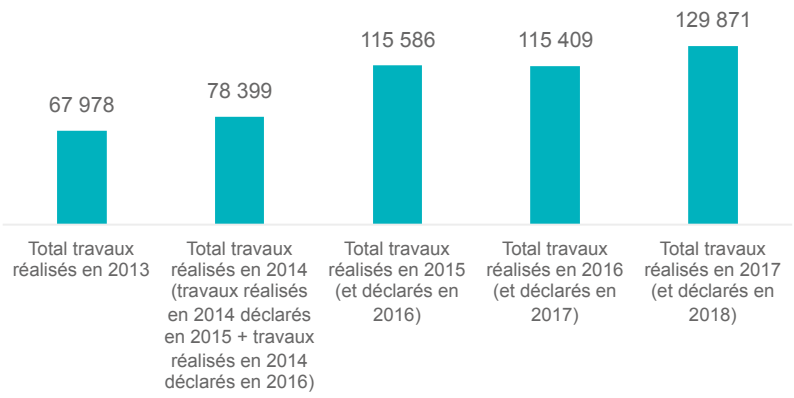

Avec 129 871 actions ayant fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt en 2018, le volume des travaux est en hausse par rapport à l'année précédente (+ 13 %).
Près des trois quarts des travaux ayant fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt en 2017 concernent l'isolation du logement (72 %), proportion similaire à l'échelle nationale (73 %).

Répartition des actions menées en 2017 (et déclarées en 2018) par les ménages

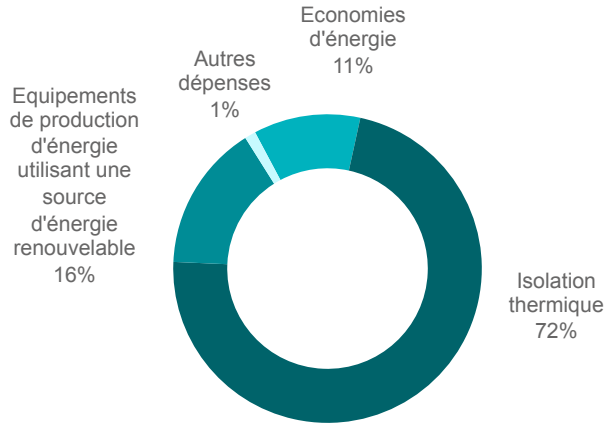

Le remplacement des fenêtres est l'action la plus fréquente

Plus précisément, les travaux les plus fréquemment déclarés ont concerné l'isolation thermique des parois vitrées, soit près de 41 000 actions, un nombre en hausse par rapport à l'année précédente (+ 13 %), à mettre en parallèle avec la suppression progressive de ces travaux du champ du dispositif en 2018.
Parmi les actions les plus fréquentes, les hausses les plus importantes concernent l'installation de portes d'entrée (+ 18 %) et de chaudières à haute performance énergétique (+ 17 %), là encore, des actions concernées par les modifications du dispositif intervenues en 2018.

Actions réalisées en 2017 (et déclarées en 2018) par catégorie de travaux

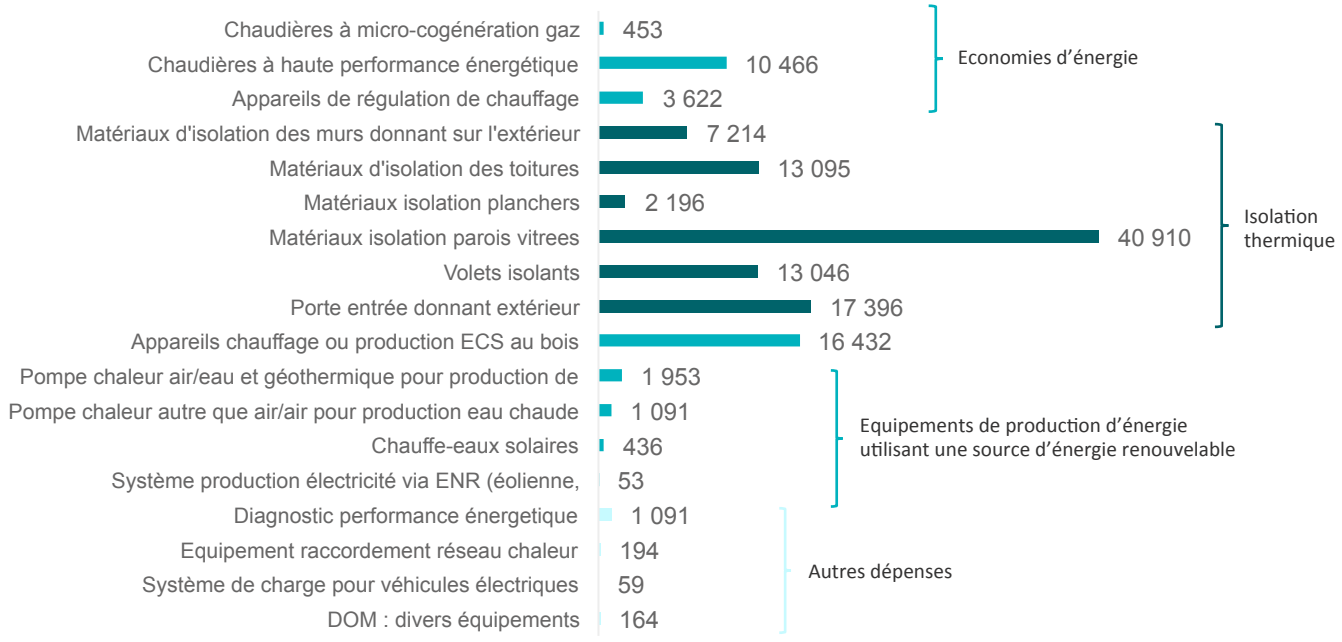

Source : DGFIP

Rennes Métropole représente le plus gros volume de travaux déclarés dans le cadre du CITE

Part des propriétaires occupants ayant demandé un CITE pour des travaux réalisés en 2017

Un recours au CITE très différent selon les territoires

La part des propriétaires occupants ayant demandé un CITE au titre de la déclaration de revenus 2017 s'avère nettement plus prononcée à l'Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire), dans les Hauts de France et dans l'Est du pays que sur le reste du territoire national.

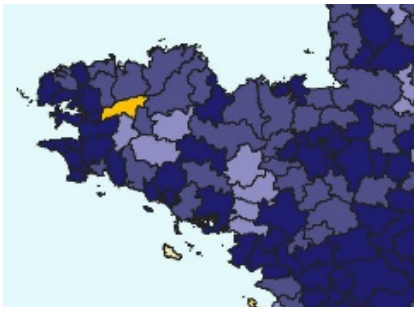

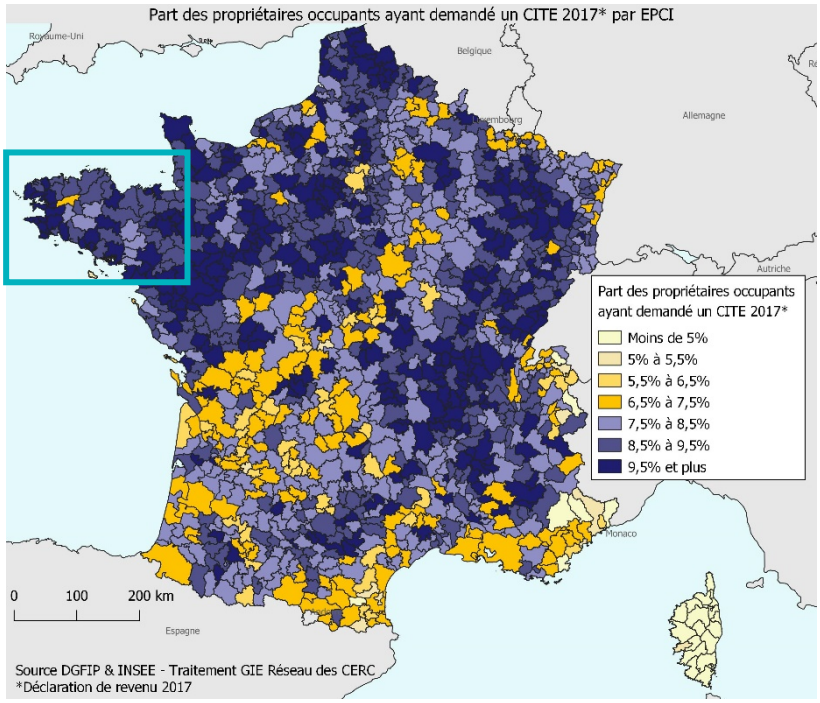

Montant moyen des travaux effectués par les foyers ayant demandé un CITE pour des travaux effectués en 2017

En Bretagne, Rennes Métropole représente le plus gros volume de travaux déclarés (entre 53 et 54 M€), devant Lorient Agglomération (environ 29 M€) et Brest Métropole (plus de 24 M€). En revanche, sur ces deux derniers territoires, les montants moyens déclarés sont inférieurs à la moyenne régionale : 4 515 € sur Brest Métropole, 4 848 € sur Lorient Agglomération. Sur Rennes Métropole, ce montant moyen est supérieur et a fortement augmenté par rapport à l'année précédente : 5 285 €, contre 4 897 € en 2016.
Arrivent ensuite les intercommunalités Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération et Saint-Brieuc Armor Agglomération, avec chacune près de 24 M€ de dépenses déclarées.

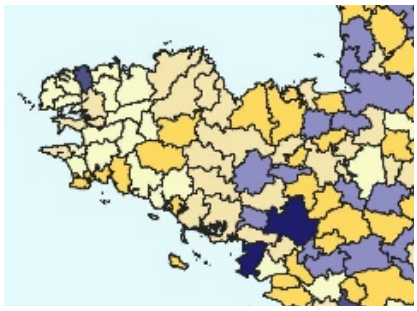

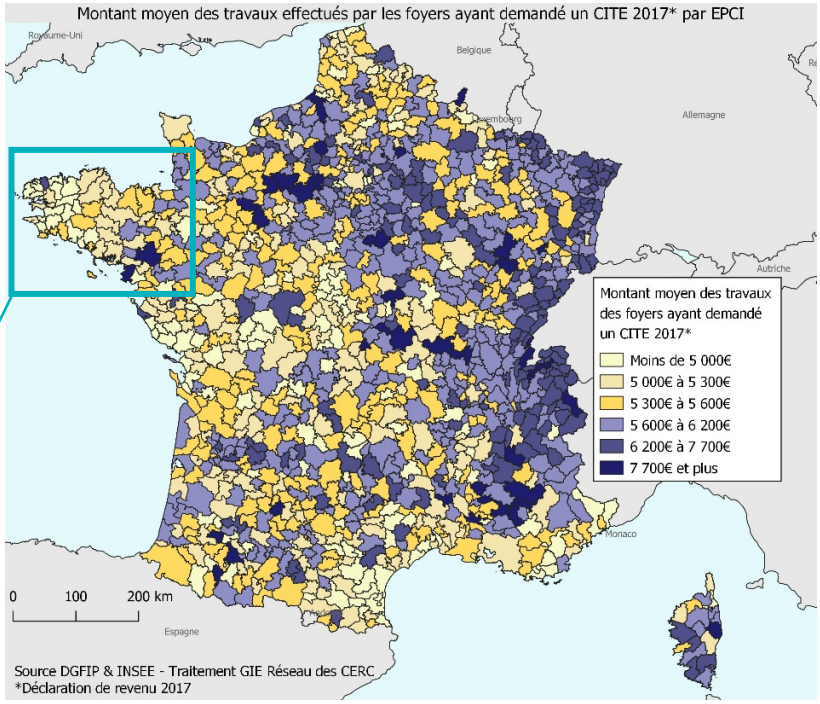

Source : DGFIP
Réalisation cartographique : GIE Réseau des CERC

L'éco-PTZ, une incitation à la rénovation « lourde » en forte baisse

Nombre d'éco-PTZ distribués en 2018 (Evol. 1 an)

Bretagne	France
1 985	18 370
- 23 %	- 23 %

Montant moyen des travaux réalisés dans le cadre d'un éco-PTZ en 2018

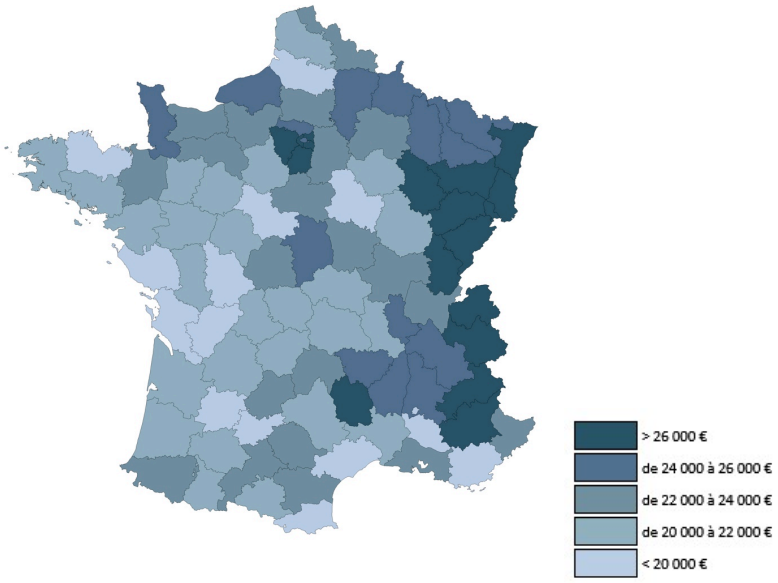

Le potentiel de rénovation est relativement important en Bretagne puisqu'on estime le parc éligible à environ 745 000 maisons individuelles et 281 000 logements collectifs (soit l'ensemble des résidences principales construites avant 1990). Or, avec **37 994 éco-PTZ** accordés en région entre le début du dispositif en avril 2009 et fin 2018, la marge de progression est énorme, puisque cela concerne 3,7 % des logements éligibles (37 sur 1 000). Si ce nombre est supérieur à la moyenne nationale (17,5 logements rénovés pour 1 000 éligibles), c'est que la Bretagne concentre un nombre important de prêts accordés pour des travaux d'assainissement non collectif (21 % du total national en 2018, soit 414 éco-PTZ).
Ainsi, la Bretagne arrive en tête des régions françaises si l'on regarde le ratio logements concernés sur logements éligibles.

Distribution d'éco-PTZ cumulée de 2009 à 2018 en France

Unité : ratio nombre d'éco-PTZ sur nombre de logements éligibles

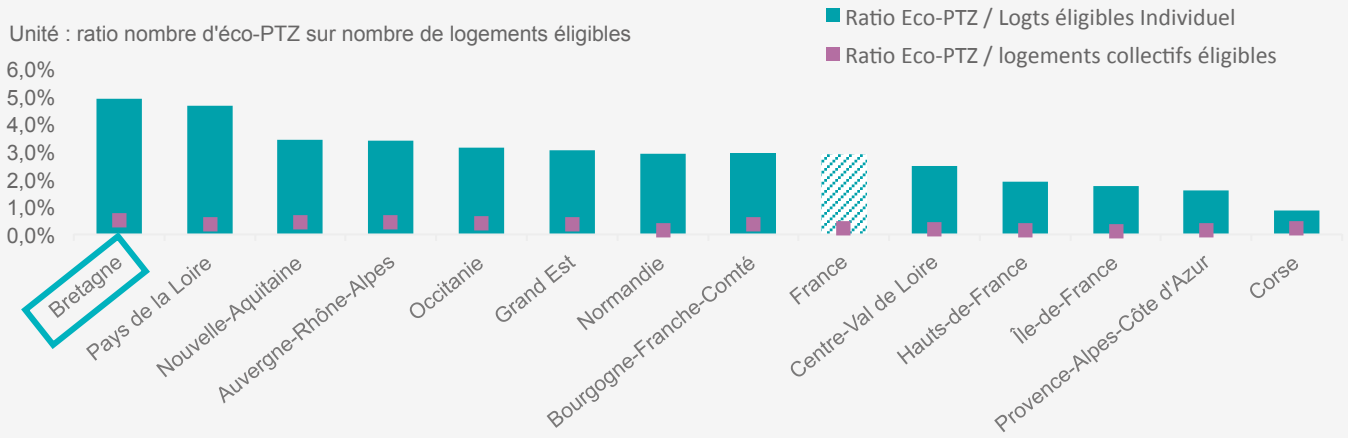

Source SGFGAS / INSEE RP 2008 – Traitements GIE Réseau des CERC

Un montant de travaux financés par l'éco-PTZ demeurant élevé

Evolution de la distribution d'éco-PTZ en Bretagne

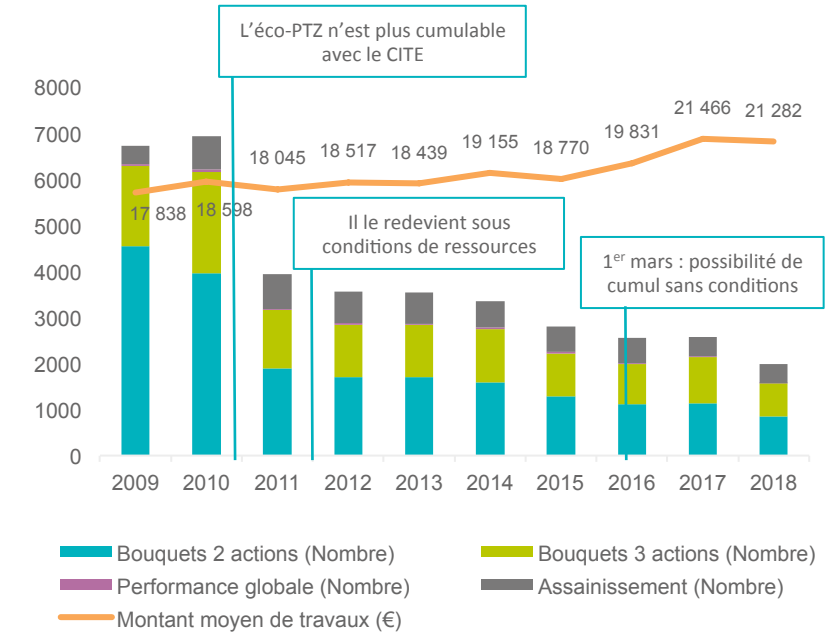

Détail des actions dans les bouquets de travaux réalisés en 2018 (2 ou 3 actions) (en %)

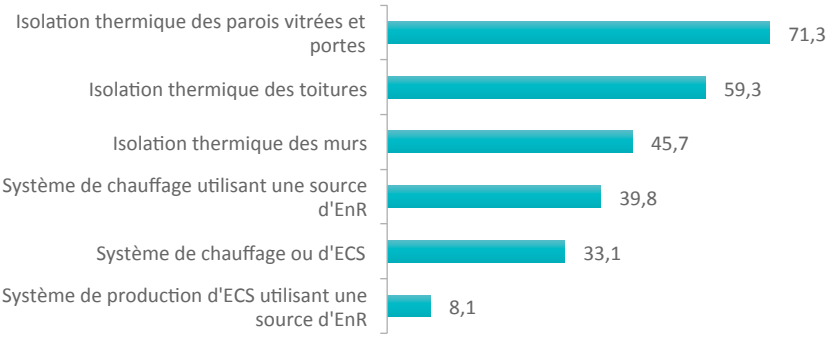

Distribution départementale d'éco-PTZ cumulée de 2009 à 2018 en Bretagne

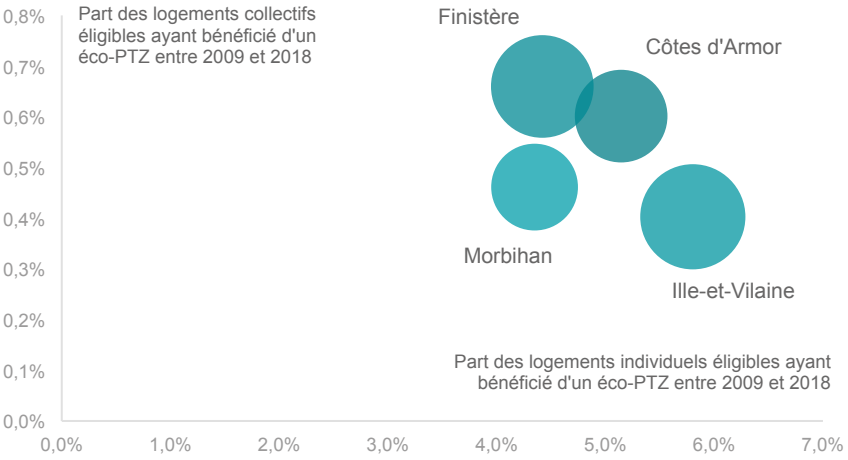

Taille des bulles proportionnelle au nombre d'éco-PTZ distribué depuis 2009

Source : SGFGAS, INSEE RP 2008

1 985 éco-PTZ ont été accordés en Bretagne en 2018 (11 % du nombre de prêts émis au niveau national), soit une baisse de 23 % par rapport à l'année précédente, similaire à celle observée au niveau national. La mise en place au 1er mars 2016 de sa cumulabilité avec le CITE sans conditions de ressources n'a pas permis de relancer le dispositif qui s'est essoufflé en 2011 lorsque ce cumul n'a plus été autorisé. Plusieurs mesures de simplification du dispositif sont intervenues en 2019 (suppression de la condition de bouquet de travaux au 1er mars et extension à tous les logements achevés depuis plus de 2 ans au 1er juillet) afin d'encourager sa mise en œuvre.

Le montant moyen de travaux a légèrement diminué (- 1 %), s'établissant à 21 282 €. Il reste inférieur au montant moyen national (22 237 €) en lien avec la part importante des travaux liés à l'assainissement non collectif, dont les montants sont moins élevés.

La part des éco-PTZ portant sur un bouquet de 2 actions reste majoritaire en Bretagne

Mais cette part continue de diminuer (42 % des offres en 2018 contre 44 % en 2017), au profit des éco-PTZ portant sur les systèmes d'assainissement non collectif (20 % en 2018 contre 16 % en 2017).

Les travaux d'isolation des parois vitrées et portes sont intégrés dans 71 % des bouquets de travaux (2 ou 3 actions), une part en baisse par rapport à 2017 (80 %).

99 % des éco-PTZ concernent une maison individuelle (97 % en France) et 90 % des travaux sont réalisés par des propriétaires occupants (proportion similaire en France).

Avec environ 11 000 éco-PTZ distribués depuis 2009, les départements d'Ille-et-Vilaine (11 147) et du Finistère (10 611) devancent les Côtes d'Armor (8 650) et le Morbihan (7 586).

Habiter Mieux : un nombre de logements aidés en légère baisse

Evolution du nombre de logements subventionnés par le programme Habiter Mieux en Bretagne

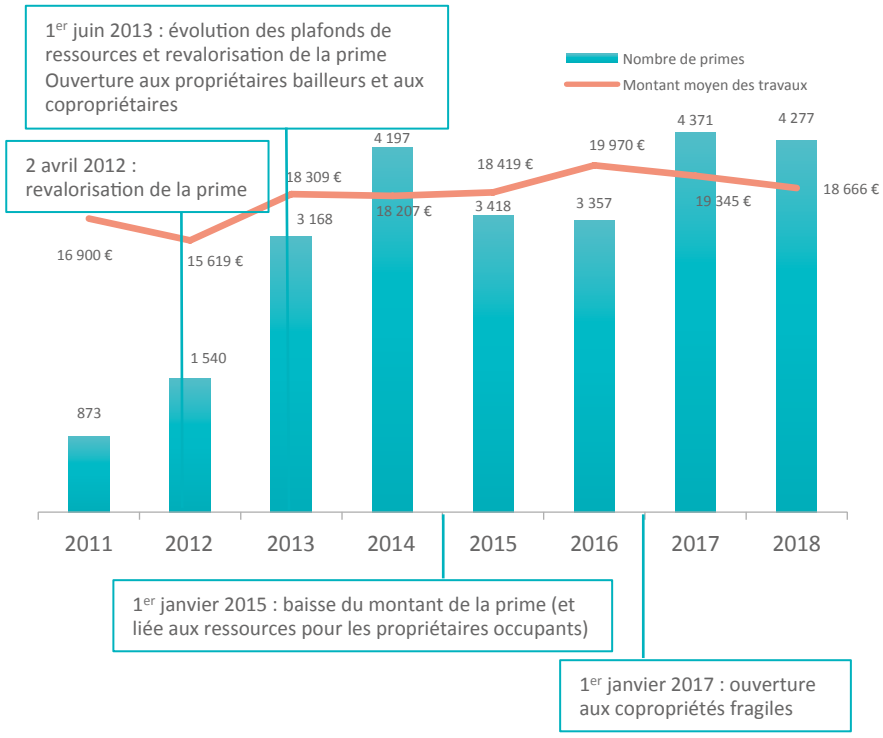

Montant moyen des travaux éligibles au programme Habiter Mieux en Bretagne en 2018 et part des rénovations avec un gain de performance énergétique > 35 %

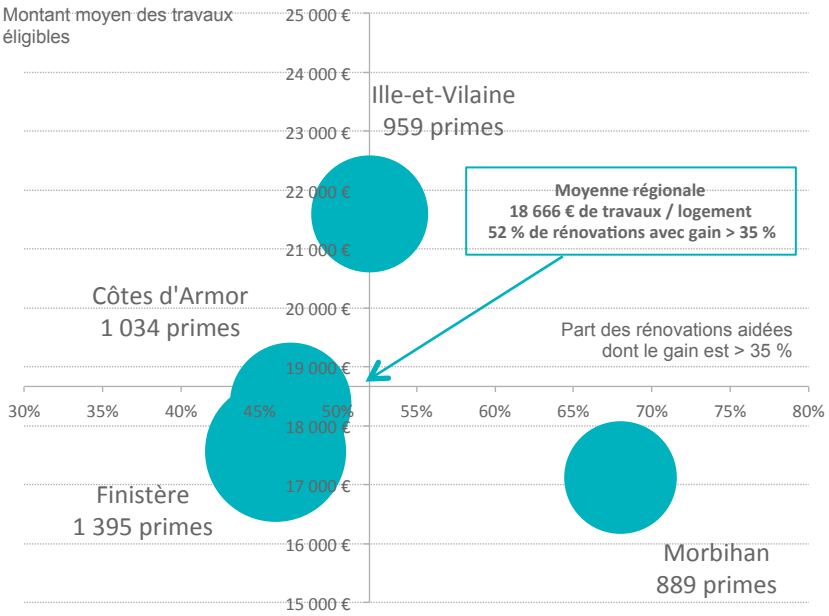

Source : ANAH, DREAL Bretagne

Nombre de logements rénovés avec le programme en 2018 (Evol. 1 an)

Bretagne	France
4 277	62 335
- 2 %	+ 19 %

Après une forte hausse observée en 2017, le nombre de rénovations aidées dans le cadre du programme Habiter Mieux a légèrement diminué en 2018 (- 2 %).
Au total, environ 80 M€ de travaux éligibles ont été concernés par cette aide (- 5 % par rapport à 2017), soit une rénovation moyenne s'établissant à 18 666 € par logement. Cette moyenne varie de 17 120 € dans le Morbihan à 21 602 € en Ille-et-Vilaine.

52 % des rénovations aidées permettent un gain théorique > 35 %

En moyenne, 52 % des rénovations ont permis un gain de la performance énergétique supérieur à 35 %, une part qui atteint même 68 % dans le Morbihan.
Cette part a diminué par rapport à l'année précédente (60 %) en lien avec la mise en place de la prime Habiter Mieux Agilité destinée aux propriétaires occupants réalisant une seule action de travaux d'économies d'énergie en urgence, comme le changement de leur chaudière ou du mode de chauffage, l'isolation de combles aménagés et aménageables ou l'isolation des murs extérieurs et/ou intérieurs.

La rénovation énergétique du logement social : un nombre d'éco-PLS en forte baisse

Nombre de logements engagés éco-PLS en 2018

Bretagne	France
1 267	43 409
- 24 %	- 27 %

Le nombre d'éco-PLS engagés en Bretagne en 2018 s'établissait à 1 267 portant ainsi à 13 061 le nombre de logements sociaux bretons engagés dans ce dispositif depuis sa mise en place en 2009.
Ce nombre a diminué de 24 % par rapport à l'année précédente, soit une baisse un peu moins importante qu'à l'échelle nationale (- 27 %).

Après la Corse, la Bretagne est la deuxième région de France la moins pourvue en logements sociaux, avec un parc relativement récent, d'où les faibles effectifs de prêts délivrés dans le cadre du dispositif éco-PLS (3 % de la totalité des prêts émis nationalement entre 2009 et 2018).

Proportionnellement, le ratio éco-PLS / logements sociaux est dans la moyenne haute (7,4 %)

Le taux s'échelonne de 0,5 % en Corse à 13 % dans le Grand-Est.

Nombre d'éco-PLS engagés en Bretagne

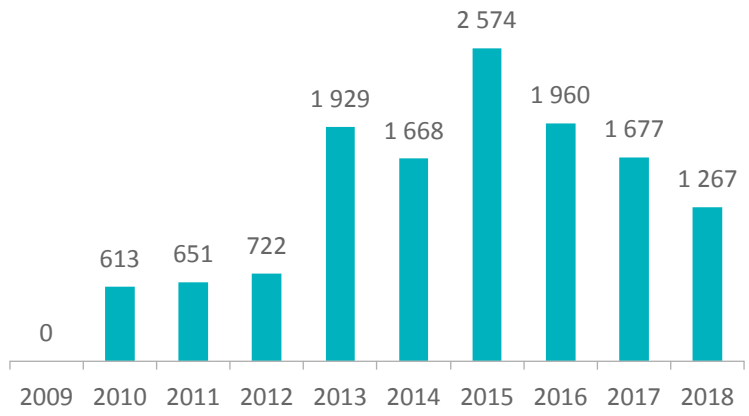

Logements sociaux engagés dans une rénovation via un éco-PLS entre 2009 et 2018 en France métropolitaine

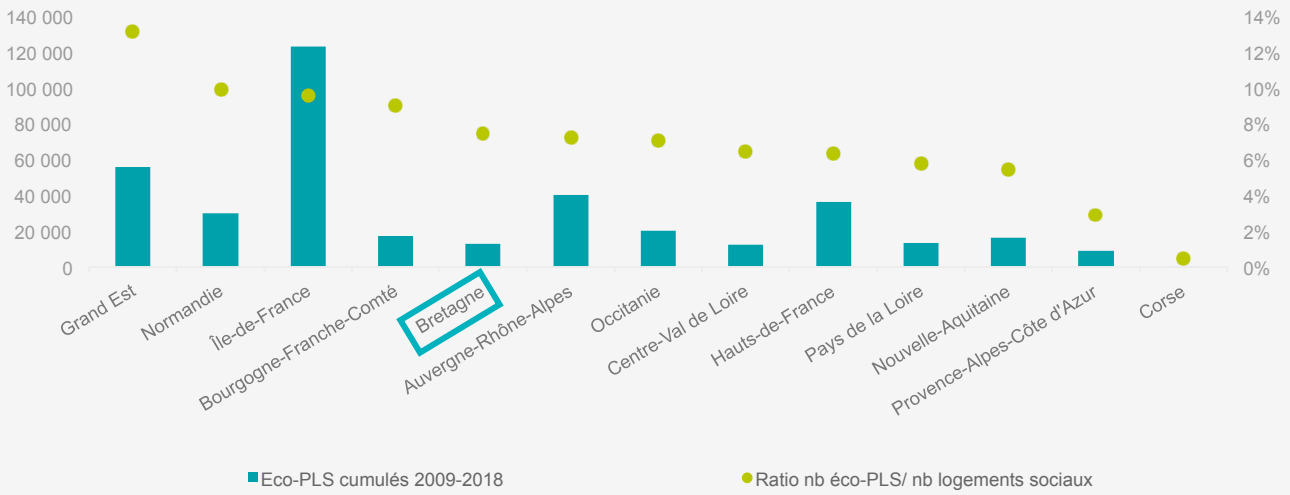

Source : DHUP, RPLS 2018

Une demande de labellisation qui augmente pour les logements mais qui reste inexistante dans le tertiaire

Demandes de labellisation BBC-Effinergie Rénovation Logements cumul à fin 2018

Bretagne	France
2 845	171 781
98 % collectifs	97 % collectifs

Evolution du nombre de logements labélisés BBC-Effinergie Rénovation en Bretagne

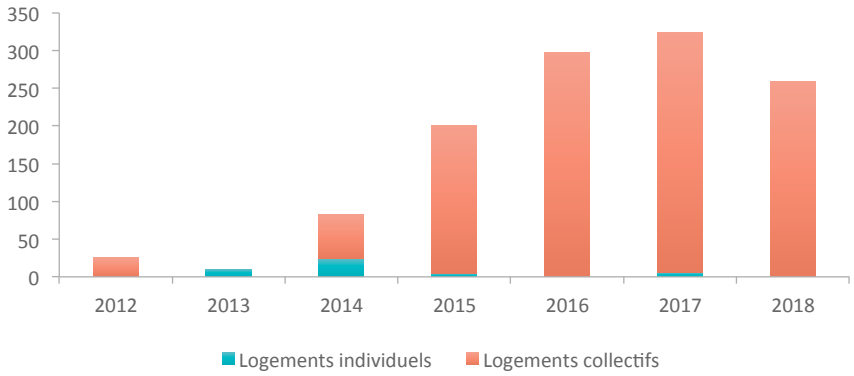

Demandes de labellisation BBC-Effinergie Rénovation Bâtiments tertiaires cumul à fin 2018

Bretagne	France
0 m2	3,6 millions m2

En 2018, 259 logements ont fait l'objet d'une labellisation « Bâtiment Basse Consommation » Rénovation, soit 20 % de moins qu'en 2017. A la fin de l'année 2018, ce sont ainsi 1 199 logements qui ont été labélisés (dont 96 % de logements collectifs). Le nombre de logements ayant fait l'objet d'une demande a, en revanche, fortement augmenté (1 160 en 2018 contre 392 en 217), soit au total 2 845 logements à fin 2018 depuis la mise en place de la labellisation.

Dans le tertiaire en revanche, la Bretagne reste la seule région française n'enregistrant aucune demande de labellisation.

S'agissant des démarches de qualité environnementale, 307 logements étaient certifiés Patrimoine Habitat & Environnement à fin 2018. Aucune opération tertiaire n'a encore fait l'objet d'une démarche NF Bâtiments tertiaires - démarche HQE.

L'accompagnement à la rénovation énergétique

Afin de faciliter le parcours de rénovation du particulier, de la première prise de contact à l'achèvement des travaux, les pouvoirs publics ont structuré l'offre d'accompagnement autour d'un Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), qui regroupe l'ensemble des acteurs publics de la rénovation énergétique (Etat, collectivités et leurs opérateurs publics, dont les plateformes territoriales de la rénovation énergétique). Un guichet unique a ainsi été mis en place afin de permettre de regrouper l'ensemble des Point Rénovation Info Service (PRIS) d'un territoire en un réseau unique couvrant l'ensemble du territoire.

Ce réseau est devenu en 2018 FAIRE (pour Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique) et a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation de grande ampleur visant à accélérer la massification de la rénovation énergétique et à mobiliser de plus en plus les particuliers.

Améliorer son confort est le principal motif de réalisation des travaux

C'est le premier constat de l'enquête TREMI (Travaux de Rénovation Energétique Maisons individuelles) pilotée par l'ADEME.
La campagne de sensibilisation de la marque FAIRE créée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le Ministère de la Cohésion des Territoires et l'ADEME en 2018 est orientée sur cet objectif.

En septembre 2019, le programme d'information "SARE - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique" a été lancé. Porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et co-porté au niveau régional, il vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire. Le programme s'inscrit dans la stratégie de déploiement de la marque "FAIRE".

FAIRE
TOUS ÉCO-CONFORTABLES

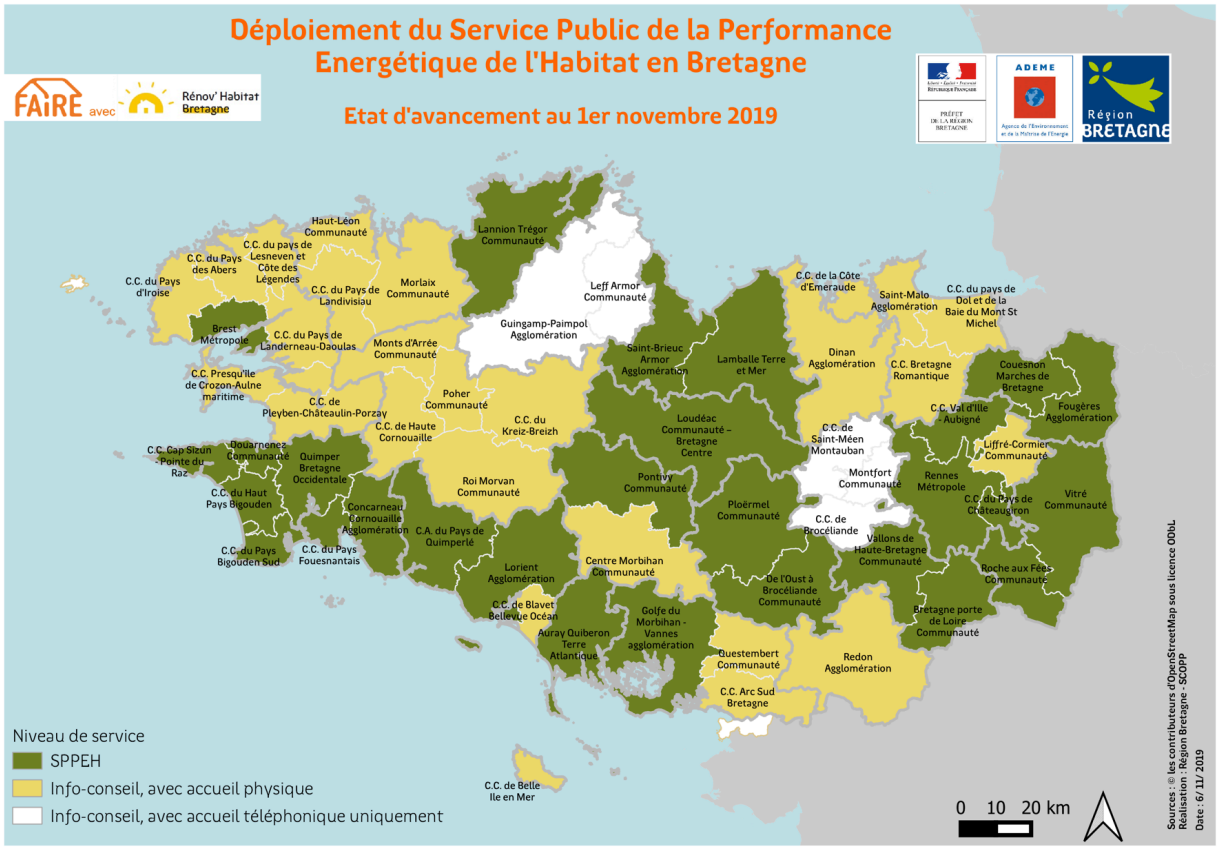

Réalisation : Conseil régional de Bretagne

La qualification RGE mobilise les entreprises

Nombre d'établissements RGE Travaux en Bretagne (données cumulées)

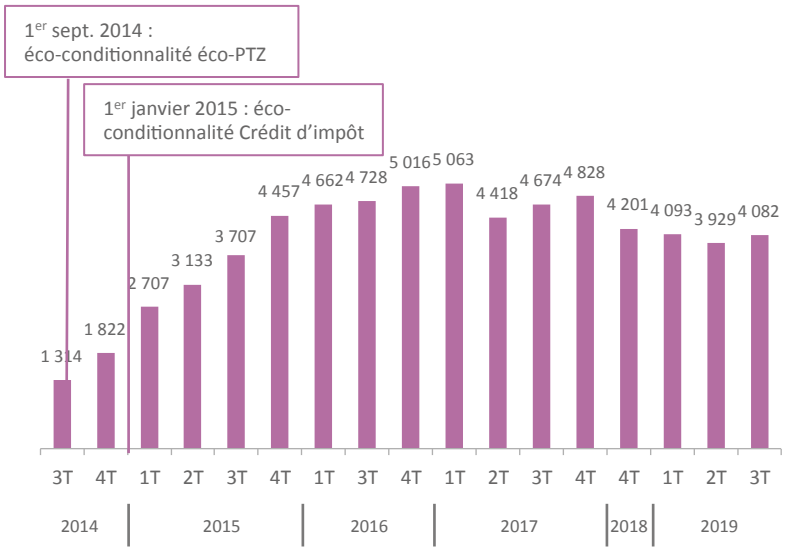

Nombre d'établissements RGE à fin septembre 2019 par département

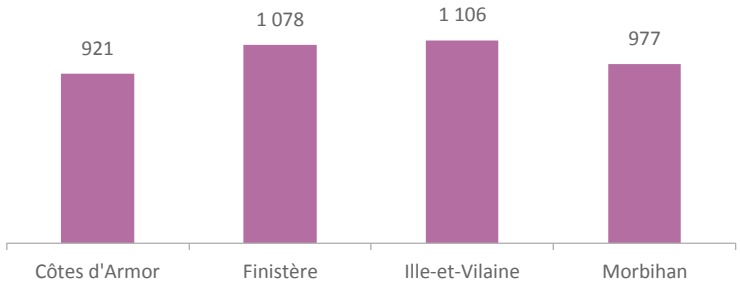

Nombre d'établissements RGE à fin septembre 2019

Bretagne	France
4 082	56 056

A fin septembre 2019, le nombre d'établissements Reconnus Garants de l'Environnement (RGE) en Bretagne s'établissait à 4 082.

18 % des établissements Reconnus Garants de l'Environnement en Bretagne

Même si ce ratio s'applique à l'ensemble des établissements Bâtiment, qu'ils interviennent ou non sur le marché de la rénovation énergétique, on note **une mobilisation plus forte en Bretagne qu'à l'échelle nationale** où 10 % des établissements sont RGE. Le lien peut être fait avec la plus forte sollicitation du Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE) par les ménages bretons et le poids des maisons individuelles sur le territoire.

Nombre d'établissements RGE Travaux et ratio par rapport au nombre d'établissements Bâtiment à fin mai 2019

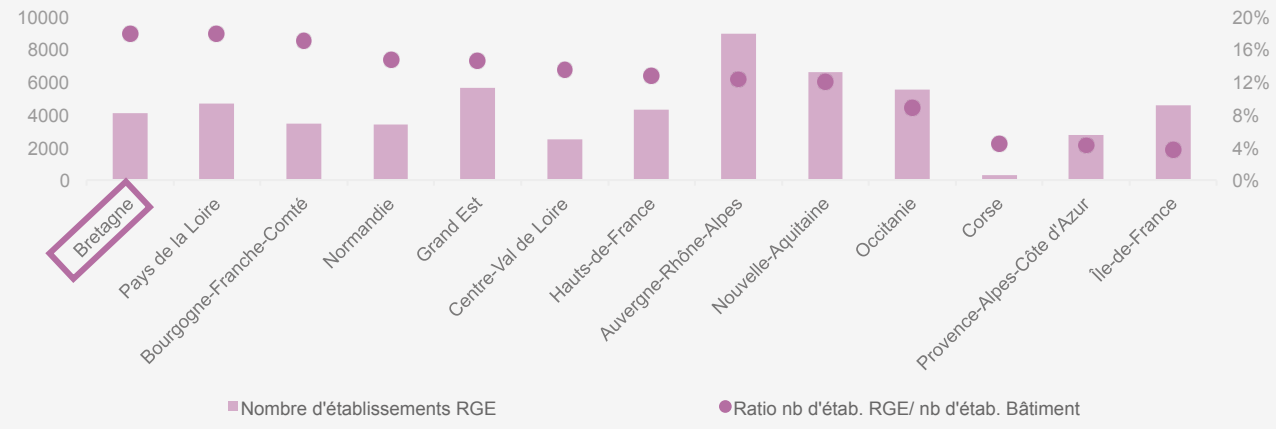

Source : DHUP, INSEE

Des professionnels RGE principalement mobilisés sur les travaux d'isolation

Répartition des domaines de travaux des entreprises à fin septembre 2019

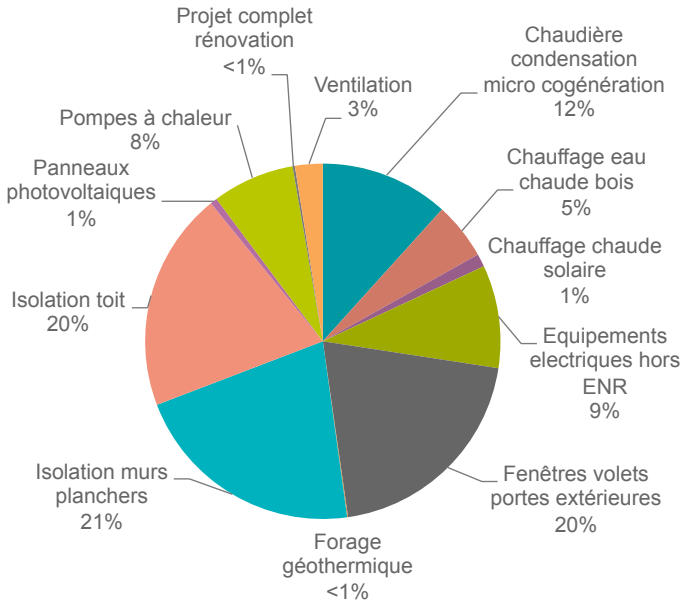

Source : DHUP

L'isolation concentre plus de 40 % des domaines de travaux

L'isolation s'inscrit toujours comme le principal type d'intervention des entreprises, regroupant 414 % des domaines de travaux des établissements RGE (20 % pour l'isolation du toit et 21 % pour l'isolation des murs et planchers bas).
Les fenêtres, volets et portes extérieurs (20 %) occupent le deuxième poste de travaux, devant les chaudières (12 %).
Comme à l'échelle nationale, le projet complet de rénovation demeure très marginal, avec seulement une vingtaine d'établissements concernés en Bretagne.
Globalement, la mobilisation des entreprises sur les différents signes RGE tend à reculer.

Signes RGE en Bretagne en 2018 (Unité : nombre de signes - Evolution 1 an)

Energies renouvelables		
Qualisol	96	▼
Qualibois	436	→
QualiPV	55	→
Qualipac	414	→
Qualiforage	6	▼
Qualibat - mention ENR	0	▼▼
Qualifelec - mention PV	8	▲

Efficacité énergétique		
ECO-artisans	543	▼
Pro de la performance énergétique	88	▼
Qualibat mention EE	5 360	▼
Certibat mention RE	10	→
Qualifelec mention EE	34	▼

Offre globale		
Qualibat Offre Globale	8	▼
NF-NFHQE Maison rénovée	7	▼

Source : Qualibat, Qualit'EnR, Cequami, Certibat, Qualifelec

Les signes RGE de la maîtrise d'œuvre en progression

Evolution du nombre de bureaux d'études/économistes RGE en Bretagne

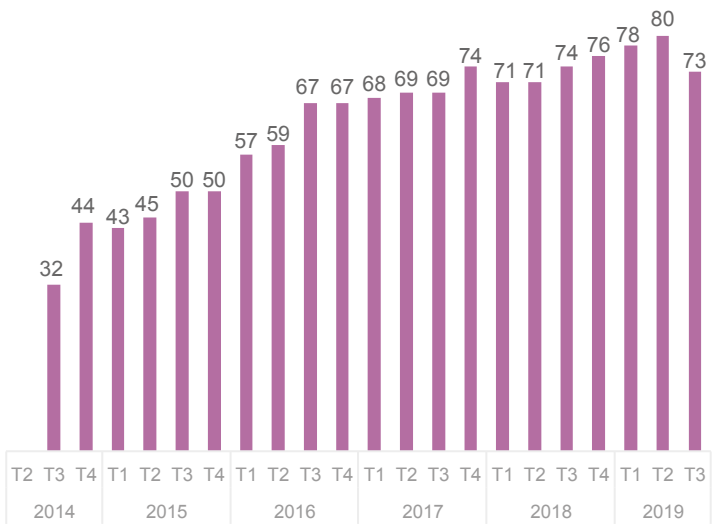

Source : OPQIBI, Certivéa, OPQTECC

Nombre de bureaux d'études / économistes RGE à fin septembre 2019 (Evol. 1 trim.)

Bretagne	France
73	1 493
- 9 %	+ 1 %

73 professionnels de la maîtrise d'œuvre bénéficient d'une mention RGE

La Bretagne dénombrait 73 professionnels de la maîtrise d'œuvre (bureaux d'études, et économistes de la construction) bénéficiant d'une mention RGE Etudes à la fin du 3ème trimestre 2019, représentant 5 % des structures qualifiées au niveau national.
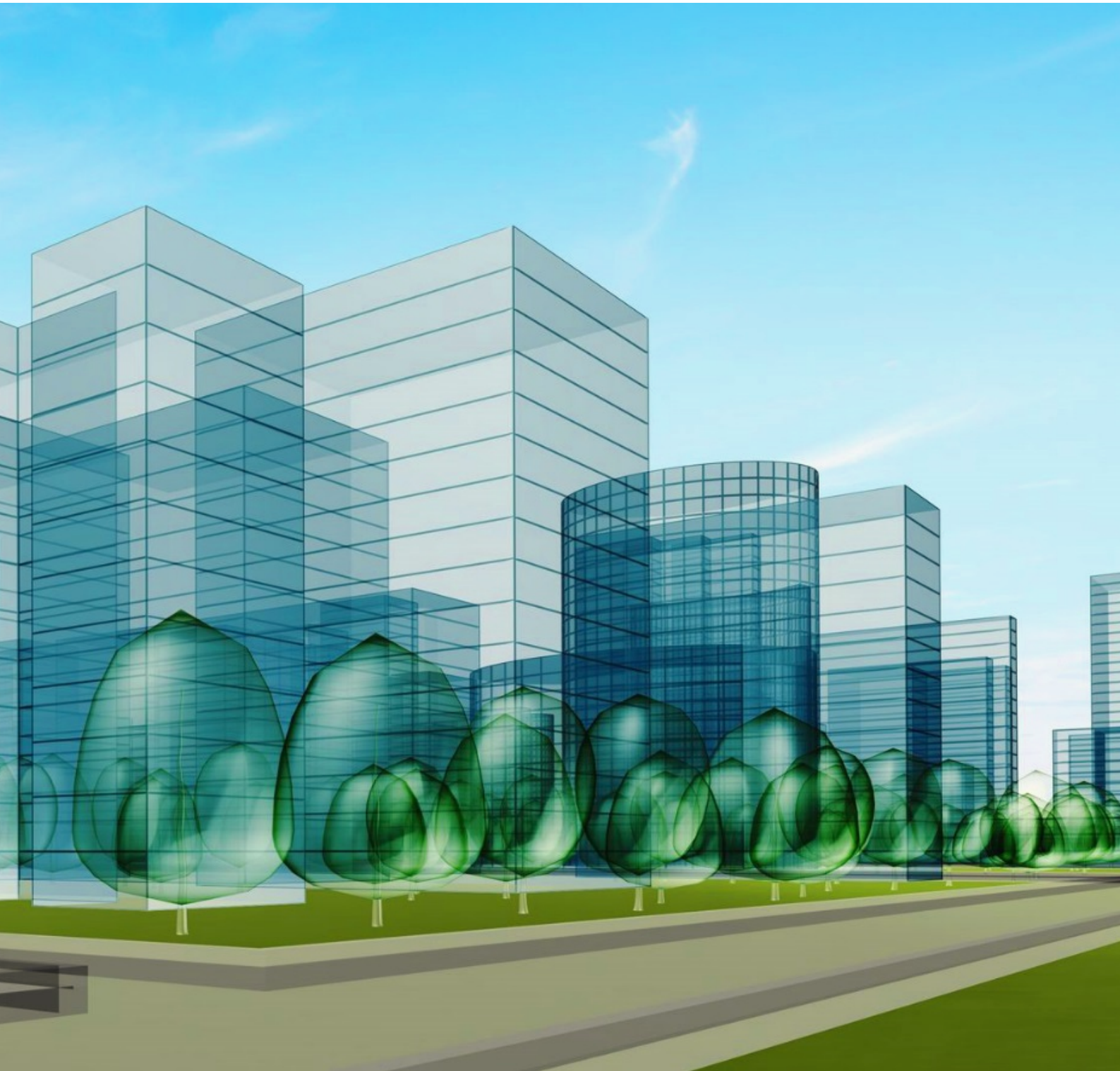
Document réalisé grâce au concours financier de :